ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/23-2004
ISBN 0-660-62611-X

105-01149/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian Environmental Assessment Agency

PERFORMANCE REPORT
For the period ending March 31, 2004

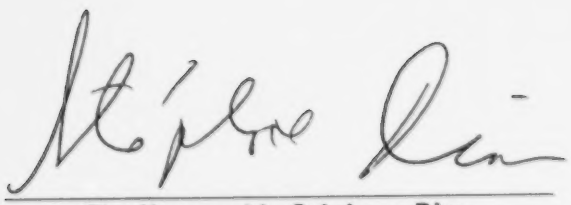

The Honourable Stéphane Dion
Minister of the Environment

TABLE OF CONTENTS

SECTION I **Minister's Message and Executive Summary** 1

Minister's Message 1
Management Representation Statement 2
Executive Summary 3

SECTION II **Strategic Context** 5

Who We Are 5
Partners in Environmental Assessment 6
Planning Context – Factors Influencing and Driving Performance 7

SECTION III **Agency Performance** 9

Strategic Outcomes 9
Strategic Outcome 1:
Effective and Efficient Environmental Assessment 10
Provided Advice and Support for The Minister's Determinations on Comprehensive Studies 15
Strategic Outcome 2:
Coordinated and Harmonized Environmental Assessments 22
Strategic Outcome 3:
Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations in Federal Decision Making 27

ANNEX 1 **Consolidated Reporting** 33

A1.1 Human Resources Management 33
A1.2 Management Accountability and Modern Comptrollership 33
A1.3 Government On-Line 34
A1.4 Sustainable Development Strategy 34
A1.5 Evaluations and Reviews in 2003-2004 34

ANNEX 2 **Financial Performance** 35

A2.1 Financial Performance Overview 35
A2.2 Financial Summary Tables 36
Table 1: Summary of Voted Appropriations 36
Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 37
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 37
Table 5: Revenues: Respendable and Non-respendable 38
Table 6: Statutory Payments 38
Table 7: Transfer Payments 39

ANNEX 3 **Other Information** 41

A3.1 Agency Organization 41
A3.2 Major Federal Statutes and Agreements Administered 42
A3.3 Regulatory Initiatives 43
A3.4 Statistical Summary of Environmental Assessments 46

List of Tables and Figure

Table 1: Building Strong Partnerships 6
Table 2: Logic Model – Strategic Outcome 1 11
Table 3: Summary of Review Panel Activity 13
Table 4: Comprehensive Studies Completed During 2003-2004 16
Table 5: Logic Model – Strategic Outcome 2 23
Table 6: Logic Model – Strategic Outcome 3 28
Figure 1: Accountability 41
Table 7: Major Federal Statutes and Agreements Administered 42
Table 8: Legislative and Regulatory Initiatives 43
Table 9: Statistical Summary of Environmental Assessments Initiated in 2003-2004 46

SECTION I

Minister's Message and Executive Summary

Minister's Message

I am pleased to present the performance report of the Canadian Environmental Assessment Agency for the period ending March 31, 2004. This report outlines the Agency's key accomplishments for the 2003-2004 fiscal year.

The Agency, as the administrator of the federal environmental assessment process, plays a vital role in integrating Canada's environmental goals with its economic interests and social and cultural values. Together with its partners, including federal departments and agencies, provinces and territories, as well as Aboriginal groups and the public, the Agency works to ensure that all proposals involving the federal government receive a careful review of their environmental effects. The information provided by environmental assessment assures decision makers that the projects they approve are compatible with a healthy, sustainable environment for both present and future generations. Environmental assessments promote informed decision making by providing information on environmental effects and the means to mitigate them.

The Agency experienced a banner year in 2003-2004. Improvements to the *Canadian Environmental Assessment Act*, which became law in October 2003, will allow the Government of Canada to provide high-quality environmental assessments, a certain, predictable and timely process and meaningful public participation. Similarly, the Agency continued to lead on the implementation of the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*, which was recently amended to improve transparency and accountability. During the reporting period, the Agency renewed bilateral agreements with several interested provinces and territories and also assumed its new legislated role as Federal Environmental Assessment Coordinator, a role designed to facilitate communication and cooperation when two or more parties are involved in the same environmental assessment.

The Agency is a small but dynamic organization with a workforce of 140 and an annual budget of approximately $19 million. Since its creation ten years ago, the Agency and its partners have been at the forefront of making environmental assessment an integral part of public policy and decision making at all levels of government. The Agency will continue to draw on its accumulated and growing experience to promote a healthy environment in a strong economy.

Stéphane Dion
Minister of the Environment

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 departmental performance report (DPR) for the Canadian Environmental Assessment Agency.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003-2004 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003-2004.

Robert G. Connelly
Acting President
August 20, 2004

Executive Summary

The Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) administers the *Canadian Environmental Assessment Act* (the Act), federal legislation designed to encourage the use of environmental assessment nationally as a planning tool to ensure that economic development occurs in a manner that maintains a healthy environment. The Agency employs 140 people at headquarters in Ottawa and in six regional offices across Canada and manages an annual budget of approximately $19 million.

In October 2003, the renewed *Canadian Environmental Assessment Act* was proclaimed into law. Much work has since been undertaken to advance three key initiatives resulting from the renewed Act, namely the Federal Environmental Assessment Coordinator role, the Canadian Environmental Assessment Registry and the Quality Assurance Program. The Registry was successfully launched, and efforts were focused on developing the management frameworks and identifying priorities for the Quality Assurance Program and the Federal Environmental Assessment Coordinator role.

In 2003-2004, the Agency's federal clients conducted approximately 5,700 screening assessments. The Agency played an important role in relation to major projects which were assessed under comprehensive study and review panel provisions of the Act. With respect to more than 20 comprehensive studies under review by responsible authorities, the Agency exercised one or more of the following responsibilities: advice to responsible authorities, proponents and the public; management of public consultation; and advice and support to the Minister of the Environment with respect to assessing the need for further environmental assessment. In addition, the Agency negotiated and/or implemented agreements with other jurisdictions in relation to major projects in British Columbia, Alberta, Quebec and Nova Scotia which were referred to a review panel and supported the associated review panel activities.

The Agency reviewed Cabinet submissions for environmental assessment and strategic environmental assessment implications and continued to provide guidance, training, advice and administrative support services to federal decision makers and stakeholders across Canada. The Agency delivered approximately 300 training sessions to more than 6,000 participants across Canada. Ninety-five percent of participants who completed evaluations would recommend the Agency's training to others. These are encouraging numbers and suggest that the Agency is meeting the training needs of its clients.

SECTION II

Strategic Context

Who We Are

The Canadian Environmental Assessment Agency provides leadership and serves as a centre of expertise in its role as the administrator of the federal environmental assessment process. The Agency has one program objective, which serves as its mission:

> ***To provide Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.***

Headed by the President, who reports directly to the Minister of the Environment,[1] the Agency is mandated by the following instruments:

- the *Canadian Environmental Assessment Act* and its accompanying regulations;
- the *Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization* and bilateral agreements with provincial governments that establish arrangements for cooperative environmental assessments; and
- international agreements containing environmental assessment provisions to which Canada is a party, principally the United Nations *Economic Commission for Europe Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (ratified in May 1998).

The Agency also assists the Minister of the Environment in implementing the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* by providing guidance to federal authorities on environmental assessment considerations and requirements in respect of proposed policies, plans and programs.

The President of the Agency has been designated by Order in Council as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the 1975 *James Bay and Northern Quebec Agreement*.

For more information on the Agency, visit: **www.ceaa-acee.gc.ca** .

[1] The reporting structure to the Minister of the Environment can be found in Figure 1, Annex 3.

Partners in Environmental Assessment

Federal environmental assessment is based on the principle of self assessment. This means that the federal department or agency responsible for regulating, funding or supporting the relevant project or activity must ensure that an environmental assessment is conducted. The Agency provides these departments and agencies (known as responsible authorities) with training, advice, guidance and support in fulfilling their environmental assessment responsibilities under the Act.

The Agency has more involvement in projects that have the potential to cause significant environmental effects. It manages the public comment period and advises the Minister of the Environment in relation to the comprehensive study review process. It supports the establishment and conduct of independent review panels. It also provides advice and support to decision makers and manages a financial assistance program to encourage public participation in comprehensive studies and review panels.

Involvement of multiple jurisdictions in environmental assessment

Depending on the project, representatives of federal, provincial, territorial and municipal governments, as well as Aboriginal groups, may have legislative environmental assessment requirements. The Agency works cooperatively with other parties to promote consistent approaches and an effective and efficient environmental assessment process that addresses the requirements of each jurisdiction.

Non-governmental organizations, businesses, citizen and industry groups

Environmental non-governmental organizations, citizen groups and representatives from industry are important consultative partners during the development of policies, programs and regulations aimed at improving the environmental assessment process.

The Agency maintains channels for stakeholder communication through its support of several consultative committees. In 2003-2004, the Agency chaired the committees listed in Table 1.

Table 1: Building Strong Partnerships

Committee	Membership	Purpose
Regulatory Advisory Committee (RAC)	• federal and provincial government representatives • Aboriginal, industry and environmental non-governmental organization members	• advises the Minister on federal environmental assessment regulatory and policy matters

Committee	Membership	Purpose
Senior Management Committee on Environmental Assessment (SMC EA)	• senior federal government managers representing various departments and agencies	• share information on current and upcoming environmental assessment issues pertinent to the federal government
Federal-Provincial-Territorial Environmental Assessment Administrators Group (Rotational chair among jurisdictions and the Agency)	• senior federal-provincial-territorial environmental assessment representatives	• discuss environmental assessment issues of cross-jurisdictional interest
Regional Environmental Assessment Committees (REAC)	• regional environmental assessment representatives from various federal and provincial government departments	• share information and discuss coordinated approaches to environmental assessment among jurisdictions within a geographic region

Planning Context – Factors Influencing and Driving Performance

Projects subject to environmental assessment often raise important issues associated with socio-economic development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial relations. Environmental assessment must continually adapt to emerging trends and new challenges.

Shared Environmental Management Responsibility

Under the Constitution of Canada, responsibility for environmental management is an area of shared jurisdiction between various levels of government. To minimize duplication and delays, the Agency works with its provincial and territorial counterparts to bring about greater cooperation in environmental assessment, and promote the consistent and predictable application of environmental assessment processes across Canada.

Addressing Competing Interests

Large-scale projects subject to environmental assessment frequently involve sensitive issues related to development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial relations. Projects being assessed can often be complex, with competing stakeholder interests. Addressing these interests while maintaining productive relationships and delivering high-quality assessments which meet the expectations of Canadians is an ongoing challenge.

Aboriginal Peoples

Aboriginal peoples have strong interests in environmental assessment issues and they have indicated to the Agency that these interests include:

- participating in environmental assessments where Aboriginal peoples/groups may be affected by development;
- ensuring that their traditional knowledge is considered in the conduct of environmental assessments;
- developing the capacity of Aboriginal peoples to participate in and conduct environmental assessments on their lands;
- ensuring minimal disruption of traditional lifestyles and the natural environment; and
- developing environmental assessment processes for projects on Aboriginal lands in the context of band council governance, self-government and comprehensive claim negotiations.

Improved Federal Policy Development

The Agency is a strong advocate for the application of strategic environmental assessment as a tool to support improved decision making. Since the implementation of the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals*, federal departments have increasingly recognized the role of this valuable tool in helping to promote sustainable development. The Agency will continue to develop its advocacy and advisory role, track national and international development in the field, and provide leadership in this rapidly evolving field of policy research.

Canadian Competitiveness

In a global economy, countries must compete for foreign investment. Environmental sustainability is emerging as a basis for competitiveness and consumers, producers and investors are responding to this change. The efficiency and effectiveness of an environmental assessment process can contribute to a positive view of the country. A more certain, timely and predictable environmental assessment process will also support Canada's competitiveness on the world stage.

Environmental Assessment and Climate Change

The Government of Canada is committed to the Kyoto Protocol and to reaching its greenhouse gas emissions target of six percent below 1990 levels by 2012. At the same time, increased demand for energy is likely to result in more energy-related development projects. Environmental assessment is a useful tool for ensuring that government's climate change policies are considered in project development, and that projects take into consideration the potential effects of changes in the climate.

SECTION III

Agency Performance

Strategic Outcomes

This Departmental Performance Report is organized by strategic outcomes – the long-term, enduring benefits to Canadians derived from the Agency's mission. The planning framework presented in this report is consistent with that presented in the *2003-2004 Report on Plans and Priorities.*

Agency's Strategic Outcomes

- Effective and efficient environmental assessment;
- Coordinated and harmonized environmental assessments; and
- Consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.

Strategic Outcome 1: Effective and Efficient Environmental Assessment

> *The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation and support the principles of sustainable development.*

Context

The Agency plays an important role in providing advice, guidance, training and recommendations to federal departments and agencies. This helps to ensure that environmental assessment decisions: comply with the Act; reflect effective and efficient environmental assessment practices; consider public values; and support the principles of sustainable development. The Agency plays a greater role in the assessment of projects with the potential to cause significant environmental effects by managing elements of the assessment process, providing opportunities for public participation, as well as providing advice and support to decision makers.

Effective and efficient environmental assessment involves incorporating environmental factors early in a project's planning stage so that adverse environmental effects and financial costs are reduced or avoided. Environmental assessment must be broad enough to consider all potential environmental effects arising from a project, provide appropriate opportunities during the process for Canadians to express their views and be involved in decisions that affect them.

Strategy

The Agency has a responsibility to ensure that its actions contribute to these results. To achieve this strategic outcome, the Agency has focused on the following intermediate outcomes:

1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment

1.2 Advance the science and practice of environmental assessment

1.3 Learn from experience and share results

Table 2: Logic Model – Strategic Outcome 1

Strategic Outcome:

Effective and Efficient Environmental Assessment

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation, and support the principles of sustainable development.

Expenditures: $6,163,286
FTEs: 39.15

Key Partners:

- Other federal government departments and agencies, provincial, territorial, and local governments
- Regulatory Advisory Committee
- Non-governmental agencies
- Aboriginal groups
- Private industry
- Interest groups
- Canadians

Key Results:

- The Agency ensured the establishment and/or managed eight panel review processes with a view to ensuring high-quality environmental assessment.
- The Agency assisted stakeholders with respect to the application of the comprehensive study process to two dozen projects, including four where the Minister reached a decision after public consultation by the Agency.
- The Agency delivered approximately 300 training sessions to more than 6,000 participants in a wide range of groups and organizations across Canada and developed seven new guidance documents to assist in the application of the Act.
- The Agency funded six new projects under its Research and Development Program to improve scientific knowledge and the practice of environmental assessment.
- The Agency coordinated the federal government support and participation in the annual International Association for Impact Assessment conference held in Vancouver, April 24 to 30, 2004 and hosted 29 delegates to the Intergovernmental Policy Forum of high-level national and international governmental officials on April 25, 2004.

Program, Resources and Results Linkages:

Spending by Intermediate Outcomes:

The Agency is recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessments	Expenditures: $3,089,329 FTEs: 20.5
Advance the science and practice of environmental assessment	Expenditures: $2,277,956 FTEs: 12.09
Learn from experience and share results	Expenditures: $796,001 FTEs: 6.56

Management Practices:

The Agency expanded the application of its Public Participation Funding Program. This program provides greater opportunities for Canadians to get involved and make meaningful contributions to the environmental assessment process applicable to comprehensive studies and review panels. For more information on this program, visit: **http://www.ceaa-acee.gc.ca/011/index_e.htm** .

Intermediate Outcome

1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment

Advocacy is central to the Agency's leadership role in the federal environmental assessment process. For the Agency to be an effective advocate of high-quality environmental assessment, Canadians need to have confidence in a system that is relevant to their needs and is based on sound practices.

Through its interpretive guides and training courses, the Agency informs federal departments, agencies and other organizations on how they can enhance their environmental assessment practices. The Agency's six regional offices play a key role in the dissemination of this information, providing ongoing liaison with federal, provincial and territorial governments.

The Agency advocates high-quality environmental assessment in a variety of ways, including:

- secretariat support and advice to federal and joint review panels;
- advice to responsible authorities, proponents and other participants during review panels and comprehensive studies, as well as to the Minister of the Environment in determining the next steps of the comprehensive study process;
- advice to responsible authorities, proponents and other participants in screening assessments and the development of model class screening reports, as well as advice to the President of the Agency in declaring model class screening reports; and
- advice to departments and agencies on Strategic Environmental Assessment.

The Agency's ability to promote effective and efficient environmental assessment requires that it maintain a high level of internal expertise and that it be recognized as a provider of quality advice. The Agency has undertaken several activities to strengthen its role and has achieved the following results:

2003-2004 Results

Pursued Activities that Raise the Profile of the Organization and Enhance its Recognition for Providing Quality Advice

- The Agency continued to effectively manage panel reviews, including joint reviews with other jurisdictions, such as the quasi-judicial joint review process with Alberta where it provided direct support by coordinating federal submissions and intervention during the review of two oil sands projects.

Environmental Assessment Review Panels

Distinguished by extensive public participation, review panels are the most visible and public type of environmental assessment. They are independent from government, with members appointed by the Minister of the Environment.

The panel conducts its assessment in an open and public manner, with individuals and groups presenting information and views through public comment periods and public hearings. Public participation is facilitated by the Participant Funding Program, which provides financial assistance to eligible individuals and public organizations with legitimate interests in the project.

At the completion of the review process, the panel's report, including conclusions and recommendations, is submitted to the Minister. The recommendations are advisory, and the federal Cabinet considers all recommendations.

The Agency's primary roles in a panel review process are to: provide advice and co-ordination to federal expert authorities and responsible authorities; maintain the public registry; manage the review process and provide technical and administrative support to the panel; administer the Participant Funding Program; and design and implement a public information program with the panel.

Table 3: Summary of Review Panel Activity

GSX Canada Pipeline Joint Review Panel, British Columbia
This joint review process with the National Energy Board examined a proposed international natural gas pipeline from Washington State to Vancouver Island. The panel released its report in July 2003 and concluded that the Canadian portion of the Georgia Strait Crossing (GSX) Pipeline project is not likely to result in significant adverse environmental effects, provided its recommendations are implemented. The Government of Canada, in its response of November 21, 2003, accepted the panel's conclusion that the pipeline is unlikely to cause significant environmental effects, provided that specific actions are taken to protect areas that could be affected.
Eastmain-1-A and Rupert Diversion Project Review Panel, Quebec
Hydro-Québec and its subsidiary, the Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ), propose to build the $2 billion Eastmain-1-A generating station (770 MW) and to divert the Rupert River in the James Bay territory. The proposal requires the application of the Act and the provincial environmental assessment (EA) process of chapter 22 of the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA). In April 2003, the Agency, the Ministère de l'Environnement of Quebec and the Cree Regional Authority signed an agreement for the coordination of the environmental assessment processes applicable to the project. On August 14, 2003, the federal Minister of the Environment and the Provincial Administrator for the *James Bay and Northern Quebec Agreement* (the "JBNQA") forwarded to the project proponents the directives for the preparation of the environmental impact statement. Beforehand, the Agency and the Evaluating Committee established pursuant to the JBNQA, held a thirty-day public consultation on the draft directives.

Joint Review Panel – for the Kénogami, Quebec Watershed Flood Control Project

Proposed by the Government of Quebec, this project involves constructing a reservoir on the Pikauba River, raising, consolidating and modernizing the existing structures around Lake Kénogami, constructing a riffle upstream from Rivière-aux-Sables and putting in place an improved peak flow regulation system. The project affects the Saguenay – Lac-Saint-Jean region.

The Joint Review Panel, appointed following the signature of a cooperative agreement between the Agency and the Government of Quebec in the summer of 2003, submitted its report to the Environment Ministers of Canada and Quebec late in October 2003. Neither government has indicated a commitment to authorize the project.

Highwood Storage and Diversion Plan Joint Review Panel, Alberta

The joint panel established in 2000 with Alberta Natural Resources Conservation Board was on hold while awaiting information from the proponent, Alberta Transportation.

Whites Point Quarry Joint Review Panel, Nova Scotia

The Whites Point Quarry and Marine Terminal project is a proposal to construct and operate a basalt quarry with a marine terminal located on Digby Neck in Digby County, Nova Scotia. Aggregate would be shipped by sea to U.S. markets, primarily for use in asphalt concrete.

In June 2003, the Minister of Fisheries and Oceans referred the Whites Point Quarry project to a review panel and on August 11, 2003, the Minister of the Environment and the Nova Scotia Minister of the Environment and Labour released for public comment a draft agreement for the joint review of the project. At the request of the proponent, the finalization of the agreement was halted in February 2004, as a result of discussions regarding ownership of the project.

Mackenzie Gas Project Joint Review Panel

The environmental assessment processes for the proposed Mackenzie Gas Project were initiated in 2003, as described in the *June 2002 Cooperation Plan for the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project through the Northwest Territories*.

In June 2003, the proponents filed their Preliminary Information Package, initiating the environmental assessment process. The Minister of the Environment then referred the project to a review panel under the *Canadian Environmental Assessment Act* and the Environmental Impact Screening Committee for the Inuvialuit Settlement Region, pursuant to the Inuvialuit Final Agreement, referred the project to the review panel process. Initial steps under the *Mackenzie Valley Resource Management Act* were also completed.

A *Plan for Public Involvement* was released and the Northern Gas Project Secretariat, a single window for the public to obtain information about the review processes, was established.

Horizon Oil Sands Joint Review Panel, Alberta

Canadian Natural Resources Limited (CNRL) proposed to construct and operate an oil sands mining, extraction and upgrading facility in the Fort McMurray area. The proposed Horizon Mine is located approximately 70 km north of Fort McMurray.

In June 2003, the Minister of Fisheries and Oceans referred the Horizon Oil Sands project to a review panel. A joint review panel was established with the Alberta Energies and Utilities Board (AEUB) and hearings were held in September 2003. The panel issued its report on January 27, 2004, which contained nine recommendations to the federal government. On March 26, 2004, the federal government announced that it accepted the recommendations of the joint review panel.

Jackpine Oil Sands Joint Review Panel, Alberta

Shell Canada Limited proposed to construct and operate the Jackpine oil sands mining and extraction facility approximately 70 km north of Fort McMurray. In August 2003, the Agency and the AEUB announced the establishment of a joint review panel for the proposed project.

The panel issued its report on February 5, 2004. The panel concluded that the project is unlikely to result in significant adverse environmental effects, provided that the mitigation measures proposed by Shell Canada Limited and the recommendations of the Panel are implemented. On April 22, 2004, the federal government announced that it accepted the recommendations of the joint review panel.

For additional information on review panels, visit **www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/index_e.htm**.

Provided advice and support for the Minister's determinations on comprehensive studies

Comprehensive Studies

Certain projects, by their very nature, may have the potential to cause significant adverse environmental effects. These types of projects have been identified and listed in the *Comprehensive Study List Regulations*.

As a result of revisions to the *Canadian Environmental Assessment Act* (the Act) proclaimed through Bill C-9 on October 30, 2003, the responsible authority (RA) must consult the public on its proposed approach and recommend to the Minister whether the environmental assessment (EA) be continued by means of a comprehensive study, or the project be referred to a mediator or a review panel. At the end of the comprehensive study process, the Minister is required to issue a decision statement as to whether the project is likely to cause significant adverse environmental effects.

During the past year, all the comprehensive studies that were completed were done so under the provisions of the Act prior to the revisions. For these projects, if the Minister concludes that the project is likely to cause significant adverse environmental effects that may be justified, the Minister refers the project either to a mediator or a review panel. If the Minister concludes that the project is not likely to cause significant adverse environmental effects, or is likely to cause significant adverse environmental effects that are not justified, the Minister refers the project to the RA for appropriate action.

The Agency's role in the comprehensive study process is to provide advice to responsible authorities, project proponents and the public; ensure that the comprehensive study report complies with the requirements of the Act; manage the public comment period; and provide advice to the Minister of the Environment, in support of the Minister's determination of the environmental assessment track early in the process and the determination of the potential significance of adverse environmental effects at the end of the process.

For the comprehensive studies described in Table 4, the Minister concluded that none were likely to cause significant adverse environmental effects and referred them back to the responsible authority.

Table 4: Comprehensive Studies Completed During 2003-2004

Comprehensive Study	Project Proponent	Responsible Authorities	Project Description
Hydro-electric power project on the Péribonka River	Hydro-Québec	Fisheries and Oceans Canada and Transport Canada	Proposed hydroelectric development project on the Péribonka River with an installed capacity of 395 MW, and located in the Lac Saint-Jean region. The project would flood a 31.6 km^2 area
Bruce Heavy Water Plant Decommissioning	Ontario Power Generation Inc.	Canadian Nuclear Safety Commission	Proposed decommissioning of the Bruce Heavy Water Plant located at the Bruce Nuclear Power Development site, on the east shore of Lake Huron, in Ontario
Cluff Lake Uranium Mine and Mill Decommissioning	COGEMA Resources Inc.	Canadian Nuclear Safety Commission	Proposed decommissioning of the Cluff Lake Uranium Mining and Milling Facilities, located in Saskatchewan approximately 75 km south of Lake Athabasca and 15 km east of the Alberta border
Prince George Groundwater Project	City of Prince George	Infrastructure Canada and Western Economic Diversification Canada	Proposed upgrade of the City of Prince George's domestic water supply and distribution system

For additional information on comprehensive studies, visit **www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0003/index_e.htm** .

Established, Maintained, and Improved Processes that Support Environmental Assessment

- Developed draft ministerial guidelines on public participation in screenings and sought public input on the content of the guidelines. Comments were received from three individuals or public groups, and five federal departments, for a total of eight submissions.
- Hosted a workshop on strategic environmental assessment that was attended by 131 federal government employees. At that time several best practices and follow-up work were identified.
- The Agency coordinated the federal contribution to the 2004 International Association for Impact Assessment Conference in Vancouver on behalf of 17 federal departments and agencies and conducted a training course on interest-based negotiations in environmental assessment.
- Led the development of a draft joint review panel agreement and draft terms of reference for the Environmental Impact Statement for the Mackenzie Valley Gas Project.
- Contributed to the establishment of the Northern Gas Project Secretariat and worked to involve communities in the Inuvialuit Settlement Region.
- To increase public participation in the environmental process, the Agency now provides funding for public participation in comprehensive studies. The Agency developed a Results-based Management Accountability and Audit Framework to plan, measure, evaluate and report on results throughout the lifecycle of the program.

Maintained a High Level of Internal Expertise

- The Agency began work to develop an Environmental Assessment Practitioners' Recruitment and Training Program; however, there was insufficient interest from departments and agencies who were to be the primary users and supporters of the program. Should there be a demand for such a program in the future, the Agency will be prepared to take the lead.
- The Agency developed and implemented a recruitment strategy to respond to the commitments under its renewed legislation. Many of the new positions staffed were in regional offices to facilitate the implementation of the new Federal Environmental Assessment Coordinator responsibilities.
- The Agency implemented its continuous learning policy and has begun to gather information to measure the extent to which it is meeting its policy objectives.

Intermediate Outcome

1.2 Advance the science and practice of environmental assessment

The Agency's capacity to provide leadership is based in part on its ability to advance and promote leading edge science and practices in environmental assessment. It is therefore essential for the Agency to engage other resources within and outside government if it is to influence the development of innovative approaches and further the practice of environmental assessment.

The Agency's role is to assist in the advancement of environmental assessment; support innovative research into the practice of environmental assessment; develop environmental assessment tools; monitor environmental assessment trends and advances; and share knowledge.

The Agency has achieved the following results:

2003-2004 Results

Developed Tools and Mechanisms that Support the Process of Environmental Assessment

- In an effort to better focus resources on projects that warrant an assessment, the Agency developed amendments to the *Exclusion List Regulations*, in concert with other government departments and environmental partners. These amendments will allow for many more types of projects that have only insignificant environmental effects to be excluded from the environmental assessment process.
- The Agency funded six new research initiatives. In addition, the Research and Development Program underwent an external evaluation. The results of the evaluation are being considered to improve the structure and delivery of the Program.
- The Agency delivered seven sessions of its Interest-based Negotiations in Environmental Assessments course to 64 participants across Canada. Course participants included representatives of federal, provincial and territorial governments, as well as consultants. Satisfaction with the training was very high, with 94% of course participants stating that they would recommend the course to others. In addition, staff provided informal and formal facilitation services, both in the context of projects and as a facilitator for meetings and workshops.
- In accordance with section 19 of the *Act*, the Agency declared two model class screenings. The Agency also worked on four replacement class screening reports and 11 model class screening reports.

AMENDING THE *EXCLUSION LIST REGULATIONS*

In his March 2001 report to Parliament entitled, Strengthening Environmental Assessments for Canadians, *the Minister committed to consulting with federal authorities and Canada Port Authorities to identify project types with inconsequential effects that should be listed in the* Exclusion List Regulations. *This would enable federal resources to be more effectively concentrated on those environmental assessments that truly make a difference.*

Class Screening

The Act provides for the environmental assessment of certain routine projects through the use of a class screening process. Class screenings are a generic assessment of all projects in a category, and are applicable to projects that share similar or common characteristics, have predictable environmental effects, are not likely to cause significant adverse environmental effects, and have effects that can be readily addressed through standard mitigation measures. The Act provides for two types of class screenings: model class screenings, which require further review of individual projects; and replacement class screenings, which require no further review. The Agency has the authority to declare model and replacement class screening reports.

For additional information on class screenings, visit **www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0004/0001/index_e.htm** .

Research and Development in Environmental Assessment

The Agency's Research and Development Program helps the federal government to identify emerging environmental assessment issues and improve the practice of environmental assessment in a manner that is relevant and encourages innovation and excellence. Under the Program, the Agency supports work that addresses one of the following priority areas in environmental assessment:

- determining the significance of environmental effects;
- follow-up;
- human impact assessment;
- regional environmental effects framework; and
- integrating climate change into environmental assessment.

Once complete, research reports are published on the Agency's Web site.

For additional information on the Research and Development Program, or to view the completed research reports, visit: **www.ceaa-acee.gc.ca/0010/0001/index_e.htm** .

Provided a Mechanism for Stakeholders to Participate in the Environmental Assessment Process

- The Agency investigated seven transboundary petitions for proposed projects across Canada. Agency staff conducted investigations in cooperation with other departments and provided advice to the Minister of the Environment on the potential transboundary environmental effects of these projects.

Intermediate Outcome

1.3 Learn from experience and share results

There are many benefits to evaluating past environmental assessments. This experience assists the Agency and other stakeholders in determining policy directions and improving guidance. Reporting on the effectiveness of environmental assessment also helps to strengthen public confidence in the process and encourage valuable public participation.

Among its partners and clients, the Agency promotes continuous learning and the development of new environmental assessment practices. It also works to encourage results sharing among environmental assessment practitioners to promote sound practices and the integration of environmental factors into the decision-making process.

2003-2004 Results

Promoted Continuous Learning, the Development of New Environmental Assessment Practices and the Integration of Environmental Factors in Decision Making

- During the fiscal year, approximately 300 training sessions were delivered to more than 6,000 external clients across Canada. Forty-four formal training sessions, 14 workshops, and 245 awareness sessions and presentations were offered. Participants represented federal, provincial, territorial and municipal governments, Aboriginal groups, industry, non-governmental organizations, consultants, students and the public. Satisfaction with the training was very high, with an average of 95% of course participants stating that they would recommend the formal training course to others. In addition, seven new guidance documents were developed to assist clients in the interpretation and implementation of the renewed *Canadian Environmental Assessment Act*. For a listing of guidance documents visit: **http://www.ceaa.gc.ca/012/newguidance_e.htm**.
- Agency officials worked with Environment Canada, Parks Canada and Fisheries and Oceans Canada to draft guidance on addressing wildlife at risk considerations and *Species at Risk Act* considerations when conducting environmental assessments.
- In cooperation with the provinces, territories and other federal stakeholders, the Agency published a guidance document on the incorporation of climate change considerations in environmental assessments.

- *The Agency completed an evaluation of its 2000-2003 Sustainable Development Strategy* and prepared a new strategy for 2003-2006, which was tabled in Parliament in February 2004.
- Published interim principles for Considering *Aboriginal Traditional Knowledge in Environmental Assessments Conducted Under CEAA*. For more information, visit: **http://www.ceaa.gc.ca/012/atk_e.htm** .
- The Agency held monthly learning sessions where representatives from other departments were invited to discuss their environmental initiatives.

Strategic Environmental Assessment

Strategic environmental assessment is the systematic and comprehensive process of evaluating the environmental effects of a policy, plan or program and its alternatives.

According to the federal government's Cabinet Directive, an assessment of a policy, plan or program proposal must be conducted when two conditions are met:

- the proposal is submitted to an individual minister or Cabinet for approval; and
- the implementation of the proposal may result in important environmental effects, either positive or negative.

Departments and agencies are also encouraged, when circumstances warrant, to conduct strategic environmental assessments for other policy, plan and program proposals, particularly when strong public concern is apparent. In January 2004, the Directive was updated to address two issues. The amendments provide clearer guidance on the assessment of both positive and negative environmental impacts, and require federal departments and agencies to prepare public statements of environmental effects when detailed assessments have been conducted. These changes support more effective and transparent analysis.

For additional information on Strategic Environmental Assessment visit: **www.ceaa-acee.gc.ca/0011/0002/dir_e.htm#Guidelines** .

Strategic Outcome 2: Coordinated and Harmonized Environmental Assessments

> *The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and delivered cooperatively with other jurisdictions.*

Context

All federal, provincial, and territorial jurisdictions in Canada administer some form of environmental assessment regime. The application of multiple regimes to a single project requires cooperation to avoid duplication, increase certainty and reduce costs and potential delays.

The Agency promotes consistent approaches to environmental assessments across Canada and with its international partners. The Agency works with provincial, territorial and local partners to develop cooperative approaches wherever possible. It also fosters ongoing relations with Aboriginal communities. The emerging environmental assessment processes under self-government and land claims agreements play an increasing role in the evolution of sustainable development practices in Canada.

Strategy

The Agency works cooperatively with partners to establish common goals and advance environmental assessment practices and procedures. To achieve this strategic outcome, the Agency has focused on the following intermediate outcomes:

2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners

2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders

Table 5: Logic Model – Strategic Outcome 2

Strategic Outcome:

Coordinated and Harmonized Environmental Assessments

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and undertaken cooperatively with other jurisdictions.

Expenditures: $2,573,731
FTEs: 21.51

Key Partners:

- other government departments, and provincial, territorial and local governments
- national and regional Aboriginal organizations
- non-governmental agencies
- governments of the United States, Mexico and France
- interest groups
- Canadians

Key Results:

- The Agency finalized cooperative agreements on environmental assessments with British Columbia, Yukon and Quebec and worked towards finalizing agreements with Ontario, Newfoundland & Labrador and Nova Scotia.
- The Agency consulted with its key partners, such as the Regulatory Advisory Committee, for input on some of its key initiatives.

Program, Resources and Results Linkages:

Spending by Intermediate Outcomes:

Clarified and improved environmental assessment processes	Expenditures: $1,571,689 FTEs: 12.85
Strengthened relationships with partners and stakeholders	Expenditures: $1,002,042 FTEs: 8.66

Management Practices:

During the reporting period, the Agency renewed bilateral agreements with interested provinces and territories. Bilateral agreements ensure coordinated cooperative environmental assessment processes by eliminating duplication, delays and costly processes. For more information on bilateral agreements and to view all environmental assessment agreements, visit: **http://www.ceaa-acee.gc.ca/013/agreements_e.htm#1** .

The Agency also played a key role in ensuring coordination and cooperative approaches of environmental assessments through its new legislated role as the Federal Environmental Assessment Coordinator (FEAC). As FEAC the Agency helps to manage the environmental assessment process by ensuring that appropriate parties are communicating and cooperating. It also ensures that the environmental assessment process is progressing in a timely manner and in accordance with the Act. For more information on FEAC, visit: **http://www.ceaa-acee.gc.ca/012/newguidance_e.htm** .

Intermediate Outcome

2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners

Effective application of environmental assessment processes requires the input and cooperation of various stakeholders. By fostering interjurisdictional networks and partnerships, the Agency plays a role in improving environmental assessment processes at all levels of responsibility.

Clear and coordinated environmental assessment processes across jurisdictions maximize predictability, increase efficiency, minimize conflicts and contribute to a better overall assessment regime. The Agency has undertaken several activities toward this end and has achieved the following results:

2003-2004 Results

Established Cooperative Environmental Assessment Processes Across Jurisdictions to Maximize Predictability, Increase Efficiency and Minimize Conflicts, while Strengthening Effectiveness and Accountability

- Continued to provide support to federal negotiators in addressing environmental management issues in Aboriginal land claims and self-government agreements. These negotiations, which are under way across Canada, are at all phases of development ranging from initial framework agreements, agreements-in-principle and final agreements to implemenation. The Agency has prepared a series of guidelines for negotiators that were circulated on June 23, 2003 to ensure consistency in negotiations. Negotiations were most active in British Columbia where the Agency is involved in 12 tables actively negotiating either a final agreement or an agreement-in-principle under the tripartite land claims negotiation process. Five tables recently initialed and/or signed agreements-in-principle and are now beginning final agreement negotiations (Snuneymuxw, Lheidli T'enneh, Sliammon, Tsawwassen, Maa-nulth-ath).
- Negotiated and implemented agreements on environmental assessment, including bilateral agreements with interested provinces and territories:
  - Ontario – development of draft agreement and ministerial approval to hold public consultations on draft agreement
  - Quebec – conducted public consultations on draft agreement and finalized draft agreement
  - British Columbia – ministerial ratification of agreement and implementation
  - Yukon – ministerial ratification of agreement and implementation
  - Newfoundland and Labrador – progress delayed to take into account new elements of the *Canadian Environmental Assessment Act*
  - Nova Scotia – work to develop a draft bilateral agreement is ongoing

- Developed positions and environmental assessment approaches for Canada's ratification of the Madrid Protocol and adoption of required federal legislation *An Act Respecting the Protection of the Antarctic Environment* (October 2003). In addition, The Agency developed and coordinated the Government of Canada's positions on the environmental assessment guidance for Canada's participation at the Seventh Conference of the Parties (COP7) in Kuala Lumpur in February 2004.
- Developed a mix of formal agreements and informal project-specific arrangements that were used to enable harmonized multi-jurisdictional environmental assessments in areas of the country without bilateral agreements. These include project-specific agreements for the following projects: Mackenzie Gas in the Northwest Territories; the Eastmain–1–A and Rupert Diversion and Kenogami Flood Control in Quebec; and the Whites Point Quarry and Marine Terminal in Nova Scotia.

Facilitated the Development of a Coordinated Environmental Assessment Regime

- Continued to contribute, equally with Quebec, to coordinate and finance the consultative committee secretariats for chapters 22 and 23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA)*.
- The Federal Environmental and Social Impact Review Panel assessed two marine infrastructure construction projects in Nunavik. These assessments were conducted in accordance with an agreement, which the Agency was instrumental in developing, which provides for the coordination of assessments where the EA processes of both Chapter 23 of the JBNQA and the *Canadian Environmental Assessment Act* apply.
- Delivered five sessions of its *James Bay and Northern Quebec Agreement* training course to 121 participants in the Quebec Region.

The *James Bay and Northern Quebec Agreement*

The *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA) is the first comprehensive land claim treaty between Canada and Aboriginal people. Signed in 1975, the Agreement includes self-governance components and lays the foundations for a relationship between the Cree, the Inuit, and the Government of Canada. The President of the Agency has been designated by Order in Council as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the JBNQA.

Intermediate Outcome

2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders

Building and maintaining strong working relationships with partners and stakeholders are at the core of the Agency's success. One effective way that the Agency continues to promote these relationships is through its regional offices. Being closer to their clients and partners, regional officials help to maintain strong networks, and promote cooperation and coordination among federal departments and other environmental assessment partners across Canada. The Agency also relies on an extensive array of networks to establish common goals on which to base partnerships, advance environmental assessment and continually enhance opportunities for public participation in the process.

2003-2004 Results

Strengthened Communications and Cooperation Among Partners and Stakeholders

- Provided advice to Indian and Northern Affairs Canada on environmental assessment provisions in relation to a framework agreement for devolution in the Northwest Territories. The Agency will continue to offer advice in the subsequent development of an agreement-in-principle.
- Worked with the Government of Yukon in the development of its *Environmental Assessment Act*, which was passed in March 2003, and for the most part, mirrors the *Canadian Environmental Assessment Act*. The territorial *Environmental Assessment Act* will guide the assessment process until the full implementation of the Yukon *Environmental and Socio-Economic Assessment Act* in November 2004.
- Along with undertaking the role of Federal Environmental Assessment Coordinator (FEAC) with responsible authorities, the Agency's regional officials provided advice and input regarding hundreds of screening assessments and assisted in projects being assessed as comprehensive studies.

Strategic Outcome 3: Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations In Federal Decision Making

> *The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.*

Context

The Agency takes a leadership role in assisting federal departments and agencies to comply with the Act. Although the Act does not contain enforcement provisions, a priority of the Agency is to work with other government departments to promote its consistent and predictable application. The Agency does so by working on expanding the coverage of the Act so that more activities with potential significant environmental effects involving the federal government are assessed. It also encourages compliance by ensuring that those responsible for applying the Act have the appropriate training and tools at their disposal to adequately fulfil their responsibilities. An additional priority is addressing areas where discrepancies within the federal environmental assessment process may exist. The Agency also reviews Cabinet submissions for compliance with the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* and provides advice and guidance to departments.

Strategy

To achieve this strategic outcome, the Agency has focused on the following intermediate outcomes:

3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance

3.2 Address gaps in the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*

Table 6: Logic Model – Strategic Outcome 3

Strategic Outcome:

Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations in Federal Decision Making

The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.

Expenditures: $1,081,243
FTEs: 9.7

Key Partners:

- federal, provincial, territorial and local governments
- national and regional Aboriginal organizations
- non-governmental agencies
- Regulatory Advisory Committee
- federal airport authorities
- Canada port authorities
- Crown corporations and other federal entities
- interest groups
- Canadians

Key Results:

- Laid the groundwork for the Quality Assurance Program through consultations with departments and the Minister's Regulatory Advisory Committee. For more information, visit: **http://www.ceaa.gc.ca/0007/0003/quality_e.htm**
- Reviewed Cabinet submissions for environmental assessment and strategic environmental assessment implications
- Developed amendments to environmental assessment regulations
- Explored options for implementing environmental assessment requirements for Crown corporations

Program, Resources and Results Linkages:

Spending by Intermediate Outcomes:

Improved monitoring and compliance	Expenditures: FTEs:	$591,498 5.73
Gaps in the Application of the Act are addressed	Expenditures: FTEs:	$489,745 3.97

Management Practices:

During the reporting period, the Agency continued its efforts to develop and implement the Quality Assurance Program. This program will be a tool for continuous improvement and high-quality environmental assessments in compliance with the Act. This program responds to Canadians' expectations for more consistent and predictable environmental assessments.

Intermediate Outcome

3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance

The Agency plays a leadership role in encouraging federal departments and agencies to monitor their compliance with the Act as well as the quality and consistency of their environmental assessments. An important first step in this regard was the voluntary Compliance Monitoring Program that the Agency initiated and led during the 1998-2000 period. This was further developed with the quality assurance role of the Agency was formally established in law through provisions in the renewed Act.

The Agency monitors Cabinet submissions to ensure compliance with the *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* and provides assistance to federal departments in meeting the requests of the Directive.

2003-2004 Results

Enhanced Monitoring and Assessing Capabilities of the Agency to Promote Compliance

- Reviewed Cabinet submissions for environmental assessment and strategic environmental assessment implications and provided advice to the Minister when necessary.
- Began work to implement a government-wide quality assurance program for federal authorities and entities specifically regulated under the Act. Work was done on developing a framework for the program as well as identifying priorities.

Quality Assurance Program

The renewed Act sets out a legislative duty for the Agency "to establish and lead a quality assurance program for assessments conducted under the Act." This duty is accompanied by powers to request information on environmental assessments conducted by federal authorities and by other entities (e.g., Canada Ports Authorities) regulated under the Act, now or in the future. Those federal authorities and regulated entities are, in turn, required by the renewed Act to provide any such requested information.

Intermediate Outcome

3.2 Address gaps in the application of the Canadian Environmental Assessment Act

The Agency continues to increase the consistency and predictability of the federal environmental assessment process through improvements to the regulatory framework. This process involves extensive, nationwide public consultations and input from various partners, helping to ensure that regulatory reform and enhancement improve the scope and range of activities which are subject to assessment and address discrepancies.

The renewed Act closes gaps in its application most notably for Crown corporations, which will become subject to the Act in June 2006, and for Airport authorities.

The renewed Act has necessitated efforts to update the existing *Canada Port Authorities Environmental Assessment Regulations*.

2003-2004 Results

Identified and Addressed Areas where Discrepancies within the Federal Environmental Assessment Process Exist

- Developed amendments to the *Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations* to incorporate changes to the Act. The amended regulations will require port authorities to follow environmental assessment procedures that resemble more closely those followed by federal authorities under the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- Developed amendments to environmental assessment regulations relating to the introduction of the *Nuclear Safety and Control Act*. The changes to the four regulations under the *Canadian Environmental Assessment Act* replicate, as much as possible, the former links between the *Atomic Energy Control Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- Held consultations with airport authorities and other stakeholders on environmental assessment regulations for airport authorities.
- Initiated the development of options for implementing environmental assessment requirements that will apply to federal Crown corporations in June 2006.
- Amended regulations to ensure that offshore oil and gas exploration projects and decommissioning projects authorized by the Canada–Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board are assessed under the Act.

Crown Corporations and Environmental Assessment

The renewed Act will require 41 federal parent Crown corporations to conduct environmental assessments of projects either by direct compliance with the Act or via a modified environmental assessment process set in regulations. This provision will come into effect in June 2006.

Bringing the Crown corporations under the Act, while allowing for their varying circumstances, will result in greater equity and ensure that projects undertaken or approved by Crown corporations receive environmental scrutiny.

ANNEX 1

Consolidated Reporting

A1.1 Human Resources Management

Management of human resources based on strong public service values and continuous learning is key in ensuring that the Agency continues to provide Canadians with high-quality programs and policies that support environmental assessment. The Agency has been proactive in the implementation of government-wide initiatives related to human resources, integrating central agencies' recommendations into our day-to-day management. The most recent Public Service Survey indicated a high level of job satisfaction among Agency employees. The Agency has carefully reviewed the survey results and has taken action to improve its performance in areas where satisfaction levels were lower. The Agency also encourages individual and organizational learning through various means such as attendance at training sessions, its internal learning series and participation in training and developmental assignments.

A1.2 Management Accountability and Modern Comptrollership

Public service modernization has been a priority of the federal government for several years. As part of this continuing effort, the Treasury Board Secretariat has provided the Management Accountability Framework for management improvement in the public service. The Framework was developed to provide deputy heads and all public service managers with a clear statement of expectations that reflects the different elements of current management responsibilities.

The Management Accountability Framework is a means to build upon and sustain the momentum achieved through modern comptrollership. The Agency continued to advance its modern comptrollership practices through its action plan. The Agency made progress on the development of its risk management and internal audit capacity, as well as the development of a performance measurement strategy for its programs.

The Agency will integrate its modern comptrollership action plan with the Management Accountability Framework to create one agenda for management improvements as it continues to incorporate modern management practices into its work.

For additional information on the Management Accountability Framework, visit the Treasury Board Secretariat's Web site at **www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_e.asp** .

A1.3 Government On-Line

The Agency developed a government on-line tier 2 strategy to guide its electronic service delivery. As part of the strategy development an analysis of our website visitor information was conducted. These data yielded information on traffic, use, document retrieval etc., and proved to be useful in the redesign of the Agency's site to make it more user-friendly.

The Agency's Government On-Line Strategic Plan will allow it to leverage its Information Management/Information Technology infrastructure investments across the full range of programs and services.

A1.4 Sustainable Development Strategy

The Agency's 2004-2006 Sustainable Development Strategy focuses on three strategic objectives:

- ensuring a greater measure of certainty, predictability and timeliness in the federal environmental assessment process;
- enhancing the quality of environmental assessments; and
- seeking more meaningful public participation in the federal environmental assessment process.

For additional information on the Agency's Sustainable Development Strategy, visit **www.ceaa.gc.ca/017/0004/001/index_e.htm** .

A1.5 Evaluations and Reviews in 2003-2004

Business Process Review: Financial and Procurement Services

The review identified opportunities to improve service delivery, effectiveness and efficiency while ensuring the existence of appropriate financial and administrative controls.

Evaluation of the Research and Development Program

A comprehensive evaluation of the Research and Development Program was conducted by an independent consulting firm. The evaluation resulted in several recommendations for improving the structure and delivery of the Program, which will be addressed in 2004-2005.

ANNEX 2

Financial Performance

A2.1 Financial Performance Overview

Overall, the Agency spent $16,731,588 during 2003-2004 ending the year with an unexpended balance of 8% of its total authorities. Direct operating expenditures and salaries for major areas of activity include:

	($000s)
• Regional offices – provision of information, advice, coordination, and liaison support for the full range of Agency operations	3,989
• Policy initiatives including federal-provincial harmonization, strategic environmental assessment, regulatory initiatives and policy research including Support and preparation for proclamation of the revised *Canadian Environmental Assessment Act*	2,828
• Costs associated with review panels, including the GSX Canada Pipeline project, Kenogami Lake, Whites Point Quarry, the Eastmain-1-A and Rupert Diversion project, the Jackpine Mine and Horizon Oil Sands, as well as northern pipeline developments	2,326
• Tools to advance the implementation of the renewed *Canadian Environmental Assessment Act* and improve the process, including operational policy statements, class screening models, delivery of client training and education materials, the Quality Assurance Program and an alternative dispute resolution strategy	1,018
• Support for incorporation of Aboriginal interests and involvement in environmental assessment through development of provisions in land claims and self-government agreements, in addition to fulfilling obligations under the *James Bay and Northern Quebec Agreement*	618

The Agency received authority to recover costs from project proponents in August 1998. This authority was used for the first time in 2003-2004 although the associated revenues were not received until after the end of the fiscal year. The Agency generated revenues of $267,000 from the sale of training services and publications.

A2.2 Financial Summary Tables

This section provides financial performance information using a variety of formats. Summary financial data, such as the information presented in Table 5, are displayed using separate column and row headings. For clarity, these headings are defined below.

Main Estimates	Resource requirements and authorities provided in the 2003-2004 Main Estimates
Planned Spending / Revenues	Planned spending, revenues and other program costs at the beginning of fiscal year 2003-2004
Total Authorities	Includes planned spending plus adjustments to reflect changes in priorities and unforeseen events (Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities or adjustments)
Actual	What was actually spent or collected for fiscal year 2003-2004
Respendable Revenues	Revenues that can be used by the Agency to offset program expenditures; for example, cost recovery for review panels or sale of publications and training services
Non-Respendable Revenues	Revenues collected on behalf of the government which cannot be used by the Agency to offset program expenditures

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Total appropriations of $18,185,800 include $12,741,000 in Main Estimates and $5,077,401 in Supplementary Estimates adjustments and transfers for new program requirements associated with proclamation of the revised *Canadian Environmental Assessment Act*, as well as the impact of collective bargaining agreements which affect salary costs.

		2003-2004 *(thousands of dollars)*			
Vote	**Canadian Environmental Assessment Agency**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
15	Program Expenditures	11,408.0	11,408.0	16,676.9	**15,222.6**
(S)	Contribution to Employee Benefit Plans	1,333.0	1,333.0	1,509.0	**1,509.0**
	Total Agency	**12,741.0**	**12,741.0**	**18,185.9**	**16,731.6**

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Due to rounding, figures may not add to totals shown. The cost of services provided by other departments is approximately $382,800 more than planned. The difference is due primarily to higher than expected costs of legal services provided by the Department of Justice, as well as increased costs for accommodation provided by Public Works and Government Services Canada and employee insurance premiums paid by the Treasury Board Secretariat.

	2003-2004 *(thousands of dollars)*			
	Main Estimates	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Full-Time Equivalents (FTEs)	-	110	128	**128**
Operating	16,242.0	16,242.0	21,686.9	**16,998.1**
Total Gross Expenditures	16,242.0	16,242.0	21,686.9	**16,998.1**
Less: Respendable Revenues	(3,501.0)	(3,501.0)	(3,501.0)	**(266.5)**
Total Net Expenditures	12,741.0	12,741.0	18,185.9	**16,731.6**
Other Revenues and Expenditures				
• Non-Respendable Revenues	-	-	(.9)	**(.9)**
• Cost of Services Provided by Other Departments	2,236.0	2,236.0	2,618.8	**2,618.8**
Net Cost of the Program	**14,977.0**	**14,977.0**	**20,803.8**	**19,349.5**

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

			2003-2004 *(thousands of dollars)*			
	Actual 2001-2002	**Actual 2002-2003**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian Environmental Assessment Agency	**12,564.8**	**13,368.3**	**12,741.0**	**12,741.0**	**18,185.9**	**16,731.6**

Table 5: Revenues: Respendable and Non-respendable

The Agency received authority to recover costs from project proponents in August 1998. This authority was used for the first time in 2003-2004 although the associated revenues were not received until after the end of the fiscal year. Actual 2003-2004 respendable revenues consisted of proceeds from the sale of publications and training products.

			2003-2004 *(thousands of dollars)*			
	Actual 2001-2002	**Actual 2002-2003**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Respendable Revenues						
Canadian Environmental Assessment Agency	197.6	352.2	3,501.0	3,501.0	3,501.0	266.5
Total Respendable Revenues	**197.6**	**352.2**	**3,501.0**	**3,501.0**	**3,501.0**	**266.5**
Non-Respendable Revenues						
Canadian Environmental Assessment Agency	0.4	21.7	-	-	.9	.9
Total Non-Respendable Revenues	**0.4**	**21.7**	**-**	**-**	**.9**	**.9**
Total Revenues	**198.0**	**373.9**	**3,501.0**	**3,501.0**	**3,501.0**	**267.4**

Table 6: Statutory Payments

			2003-2004 *(thousands of dollars)*			
	Actual 2001-2002	**Actual 2002-2003**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian Environmental Assessment Agency	1,247.0	1,428.0	1,333.0	1,333.0	1,509.0	1,509.0
Total Statutory Payments	**1,247.0**	**1,428.0**	**1,333.0**	**1,333.0**	**1,509.0**	**1,509.0**

Note: The only statutory payment applicable to the Agency is for employee benefit plans.

Table 7: Transfer Payments

Contributions to support research and development during 2003-2004 included $252,590 in funding for projects aimed at improving the practice of environmental assessments. The level of demand to fund public participation in review panels depends on the number of review panels and the status of their assessment. For 2003-2004, there were four active panels for which public participation funding was provided: Eastmain, Kenogami Lake, Horizon Oil Sands and Jackpine Mine.

			2003-2004 *(thousands of dollars)*			
	Actual 2001-2002	**Actual 2002-2003**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
CONTRIBUTIONS						
Contribution to the *Province of Quebec James Bay and Northern Quebec Agreement*	173.5	173.5	173.5	173.5	173.5	**173.5**
Contributions to support the research, development and promotion of environmental assessment	332.2	338.2	300.5	300.5	399.5	**399.5**
Contributions to assist public participation in environmental assessment reviews	23.4	76.3	1,000.0	1,000.0	901.0	176.4
Total Contributions	**529.1**	**588.0**	**1,474.0**	**1,474.0**	**1,474.0**	**749.4**
Total Transfer Payments	**529.1**	**588.0**	**1,474.0**	**1,474.0**	**1,474.0**	**749.4**

ANNEX 3

Other Information

A3.1 Agency Organization

The Agency fulfils its mandate through one program and one business line – environmental assessment. The reporting structure to the Minister of the Environment is shown in the figure below.

Figure 1: Accountability

2003-2004
Total Net Expenditures
$16,731,588

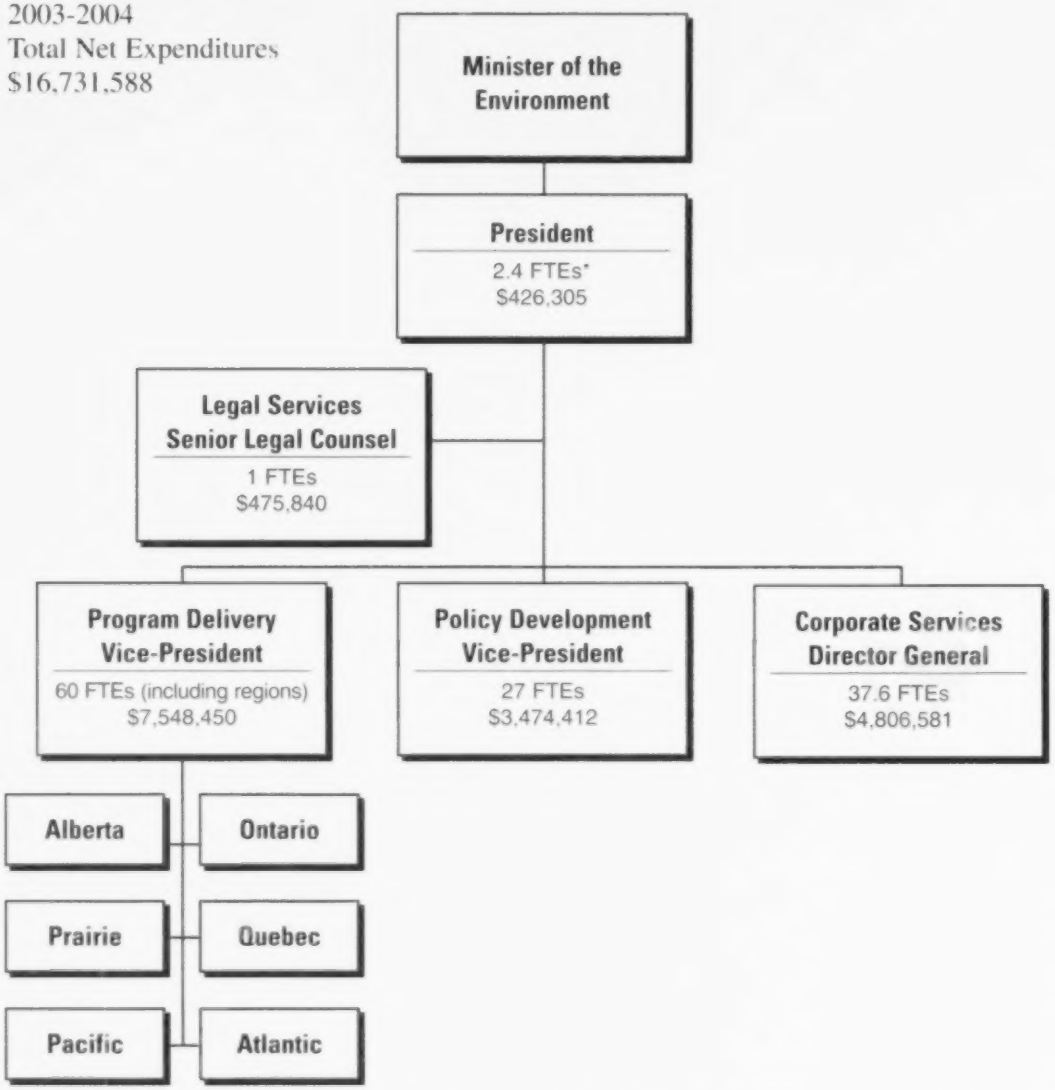

* Full-time equivalent (FTE) is a measure of human resource usage based on average levels of employment.

A3.2 Major Federal Statutes And Agreements Administered

The *Canadian Environmental Assessment Act* is solely administered by the Agency. The Minister has responsibility to Parliament for the following associated regulations:

Table 7: Major Federal Statutes and Agreements Administered

Law List Regulations	SOR/94-636 (October 7, 1994)
Comprehensive Study List Regulations	SOR/94-638 (October 7, 1994)
Inclusion List Regulations	SOR/94-637 (October 7, 1994)
Exclusion List Regulations	SOR/94-639 (October 7, 1994)
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280 (May 28, 1996)
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491 (November 7, 1996)
Regulations Respecting the Coordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181 (April 8, 1997)
Environmental Assessment Review Panel Service Charges Order	SOR/98-443 (August 26, 1998)
Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations	SOR/99-318 (July 28, 1999)

A3.3 Regulatory Initiatives

The following table outlines the Agency's significant regulatory initiatives during 2003-2004.

Table 8: Legislative and Regulatory Initiatives

Legislative or Regulatory Initiative	Key Actions	Expected Results	2003-2004 Accomplishments
Amendments to *Exclusion List Regulations*	Amend regulations to prescribe new classes of projects to be excluded from environmental assessment, and to modify thresholds of certain existing entries	Reductions in the numbers of environmental assessments of projects having insignificant effects conducted by responsible federal authorities, particularly for screening assessments More efficient and effective use of environmental assessment resources	Amendments developed and in legal drafting stage Regulatory Advisory Committee (RAC)
Amendments to *Federal Coordination Regulations*	Amend *Federal Coordination Regulations* to make them consistent with the renewed Act	Better coordination among federal authorities as well as between federal authorities and other jurisdictions A more timely, predictable and certain environmental assessment process	Amendments developed and in legal drafting stage
Amendments to *Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations*	Amend *Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations* to make them consistent with the renewed Act	A comprehensive environmental assessment process that addresses all appropriate Canadian port authority activities	Amendments developed and in legal drafting stage

Legislative or Regulatory Initiative	Key Actions	Expected Results	2003-2004 Accomplishments
Development of *Airport Authority Regulations*	Create by regulation an environmental assessment process for airport authorities, which do not currently come under the Act This regime would extend to projects located on National Airports System (NAS) lands, which are owned by the federal government and managed by local operators The NAS comprises 26 airports identified as nationally significant; it includes those in the national, provincial and territorial capitals, as well as airports with annual traffic of 200,000 passengers or more	A comprehensive environmental assessment process that captures all appropriate airport authority activities for assessment Increased transparency and greater opportunities for public involvement in the assessment process	Completed a consultant study to examine both the state of the airport authorities environmental assessment practices, as well as the administrative costs of proposed federal regulations
Amendments to *Inclusion List Regulations*, *Law List Regulations* and *Comprehensive Study List Regulations* relating to offshore oil and gas	Amend the key regulations under the Act to eliminate ambiguities and inconsistencies, and ensure that exploration and development projects authorized by the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the Canada–Newfoundland Offshore Petroleum Board are assessed under the Act	A consistent and appropriate federal environmental assessment regime for offshore oil and gas projects in all of Canada's offshore areas	Final approval obtained for the amendments to the three regulations in July 2003
Amendments to *Inclusion List Regulations*, *Exclusion List Regulations*, *Law List Regulations* and *Comprehensive Study List Regulations* related to nuclear safety and control	Propose amendments to *Inclusion List Regulations*, *Exclusion List Regulations*, *Law List Regulations* and *Comprehensive Study List Regulations* under the Act to reflect the repeal of the *Atomic Energy Control Act* and its replacement by the *Nuclear Safety and Control Act*	Consistency in maintaining the types of links that previously existed between the *Atomic Energy Control Act*, and the *Canadian Environmental Assessment Act*	Final approval was obtained for amendments to the four regulations in October 2003

Legislative or Regulatory Initiative	Key Actions	Expected Results	2003-2004 Accomplishments
Comprehensive Band Council Environmental Assessment Regulations	Consultations with Nova Scotia Mi'kmaq communities on the adoption of a 59 (l) band council regulation Develop and establish a Mi'kmaq band council regulation under paragraph 59 (l) of the renewed Act which will also be useful to Band Councils in other regions considering 59 (l) regulations	Some of the Mi'kmaq communities adopt the federal environmental assessment principles and move toward a 59 (l) regulation A consistent band council environmental assessment regime on Mi'kmaq Indian reserves in Nova Scotia	Agency has worked with and funded the Mi'kmaq of Nova Scotia, and the Assembly of First Nations, in conjunction with Indian and Northern Affairs Canada (INAC), to develop a basis for Mi'kmaq band council regulations under the renewed Act [section 59 (l)]
Development of options for implementing Crown corporation obligations	Determine which Crown corporations are best served by direct compliance with the Act or via a modified environmental assessment process set in regulations	Will remove a legal gap and ensure that appropriate Crown corporation activities benefit from environmental assessment	Based on detailed background studies, Agency staff recommended majority of Crown corporations comply directly with the Act Continued to work with a small number of Crown corporations that may require a modified environmental assessment process

A3.4 Statistical Summary of Environmental Assessments

In accordance with subsection 71(2) of the Act, this table provides a statistical summary of all environmental assessments initiated during 2003-2004 under the Act. In total, 5,657 environmental assessments were initiated, as reported by department, agency and non-federal authorities. This compares with 5,988 environmental assessments that were initiated in 2002-2003.

Table 9: Statistical Summary of Environmental Assessments Initiated in 2003-2004

Department/Agency	Screenings		Comprehensive Studies	Review Panels
	On-going	Completed		
Agriculture and Agri-Food Canada	45	112	1	0
Atlantic Canada Opportunities Agency	70	227	0	0
Canada Customs and Revenue Agency	1	5	0	0
Canada Economic Development for Quebec Region	20	142	0	0
Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board	6	2	0	0
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board	3	6	0	0
Canadian Food Inspection Agency	0	3	0	0
Canadian Heritage	6	2	0	0
Canadian International Development Agency	49	160	0	0
Canadian Nuclear Safety Commission	7	0	0	0
Correctional Service Canada	0	11	0	0
Environment Canada	85	220	0	0
Fisheries and Oceans Canada	478	788	3	5
Foreign Affairs and International Trade	4	8	0	0
Fraser River Port Authority	14	89	0	0
Hamilton Port Authority	0	3	0	0
Health Canada	21	23	0	0

Department/Agency	Screenings		Comprehensive Studies	Review Panels
	On-going	Completed		
Human Resources and Skills Development Canada	0	109	0	0
Indian and Northern Affairs Canada	566	169	1	0
Industry Canada	18	154	1	0
Infrastructure Canada	8	2	0	0
Montreal Port Authority	10	11	0	0
National Defence	96	109	0	0
National Energy Board	6	32	0	0
National Research Council of Canada	0	1	0	0
Natural Resources Canada	40	46	2	1
Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada	1	9	0	0
Parks Canada Agency	345	572	1	0
Prince Rupert Port Authority	0	3	0	0
Public Works and Government Services Canada	13	25	0	0
Quebec Port Authority	0	7	0	0
Royal Canadian Mounted Police	1	10	0	0
Saint John Port Authority	1	3	0	0
Saint John's Port Authority	0	4	0	0
Sept-Îles Port Authority	1	0	0	0
Transport Canada	49	110	0	0
Vancouver Port Authority	0	12	0	0
Veterans Affairs Canada	0	0	0	0
Western Economic Diversification Canada	195	290	1	0
Windsor Port Authority	0	3	0	0
Total Initiated in 2003-2004	**2,159**	**3,482**	**10**	**6**

For Further Information

Director of Communications
Canadian Environmental Assessment Agency
Place Bell Canada, 22nd Floor
160 Elgin Street
Ottawa ON K1A 0H3

Telephone: (613) 948-2673
Fax: (613) 957-0946

E-mail: info@ceaa-acee.gc.ca

The Canadian Environmental Assessment Agency's Web site
www.ceaa-acee.gc.ca

The Treasury Board Secretariat's Web site
www.tbs-sct.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/23-2004
ISBN 0-660-62611-X

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agence canadienne d'évaluation environnementale

RAPPORT SUR LE RENDEMENT
pour la période se terminant le 31 mars 2004

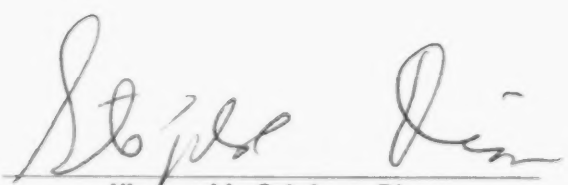

L'honorable Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I **Message du ministre et sommaire** 1

Message du ministre 1
Déclaration de la direction 2
Sommaire 3

SECTION II **Contexte stratégique** 5

L'Agence 5
Partenaires des évaluations environnementales 6
Contexte de planification – facteurs influant sur le rendement 7

SECTION III **Rendement de l'Agence** 9

Résultats stratégiques 9
Résultat stratégique 1 :
Évaluations environnementales efficaces et efficientes 10
Prestation de conseils au Ministre pour faciliter la prise de décisions concernant les études approfondies 15
Résultat stratégique 2 :
Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées ... 22
Résultat stratégique 3 :
Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision 27

ANNEXE 1 **Rapports consolidés** 33

A1.1 Gestion des ressources humaines 33
A1.2 Responsabilisation de la gestion et fonction de contrôleur moderne 33
A1.3 Gouvernement en direct 34
A1.4 Stratégie de développement durable 34
A1.5 Évaluations et examens réalisés en 2003-2004 34

ANNEXE 2 **Rendement financier** 35

A2.1 Aperçu du rendement financier 35
A2.2 Sommaire financier 36
Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés 36
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 37
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 37
Tableau 5 : Recettes disponibles et non disponibles 38
Tableau 6 : Paiements législatifs 38
Tableau 7 : Paiements de transfert 39

ANNEXE 3 **Autres renseignements** 41

A3.1 Structure de l'Agence 41
A3.2 Principales lois fédérales et ententes gérées 42
A3.3 Initiatives de réglementation 43
A3.4 Sommaire statistique des évaluations environnementales 46

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1 : Établissement de partenariats solides 6
Tableau 2 : Modèle logique – Résultat stratégique 1 11
Tableau 3 : Sommaire des activités des commissions d'examen ... 13
Tableau 4 : Études approfondies terminées en 2003-2004 16
Tableau 5 : Modèle logique – Résultat stratégique 2 23
Tableau 6 : Modèle logique – Résultat stratégique 3 28
Figure 1 : Reddition des comptes 41
Tableau 7 : Principales lois fédérales et ententes gérées 42
Tableau 8 : Initiatives législatives et réglementaires 43
Tableau 9 : Sommaire statistique des évaluations environnementales amorcées en 2003-2004 46

SECTION I

Message du ministre et sommaire

Message du ministre

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport sur le rendement* de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) pour la période qui s'est terminée le 31 mars 2004. Ce rapport présente les réalisations clés de l'Agence pour l'exercice 2003-2004.

L'Agence, en tant qu'administrateur du processus fédéral d'évaluation environnementale, joue un rôle important dans l'intégration des objectifs environnementaux du Canada à ses intérêts économiques et à ses valeurs culturelles et sociales. L'Agence travaille, en collaboration avec ses partenaires, y compris les ministères et organismes fédéraux, les provinces, les territoires, les groupes autochtones, ainsi que le public, afin de garantir que tous les projets qui engagent le gouvernement fédéral fassent l'objet d'un examen minutieux quant à leurs effets environnementaux. L'information fournie par les évaluations environnementales permet aux décideurs de vérifier que les projets qu'ils approuvent répondent aux exigences d'un environnement sain et durable pour les générations actuelles et futures. Les évaluations environnementales favorisent une prise de décision éclairée en recueillant de l'information sur les effets environnementaux et sur les moyens de les atténuer.

L'exercice 2003-2004 fut exceptionnel pour l'Agence. Les améliorations apportées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* qui sont entrée en vigueur en octobre 2003 permettront au gouvernement du Canada de fournir des évaluations environnementales de grande qualité, de mettre en place un processus sûr, prévisible et opportun ainsi qu'une participation significative du public. Par ailleurs, l'Agence continue d'être le chef de file quant à la mise en œuvre de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projet de politiques, de plans et de programmes*, laquelle a été récemment modifiée afin d'accroître la transparence et la responsabilisation. Pendant la période de référence, l'Agence a renouvelé des ententes bilatérales avec plusieurs provinces et territoires intéressés et a également assumé le nouveau rôle de cordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale qui lui est conféré par la Loi et qui vise à faciliter la communication et la coopération lorsque plusieurs parties participent au processus d'évaluation environnementale.

L'Agence est un petit organisme dynamique doté d'un effectif de 140 personnes et d'un budget annuel d'environ 19 millions de dollars. Depuis sa création il y a dix ans, l'Agence ainsi que ses partenaires ont été à l'avant-garde de l'intégration de l'évaluation environnementale au processus décisionnel et de politiques publiques à tous les échelons du gouvernement. Elle continuera de faire appel à l'expérience accumulée et toujours croissante pour favoriser un environnement sain dans une économie forte.

Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement

Déclaration de la direction

Je vous présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement 2003-2004 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Le rapport a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003-2004* et donne, à ma connaissance, une perspective complète, équilibrée et transparente du rendement de l'Agence au cours de l'exercice 2003-2004.

Le président par intérim,
Robert G. Connelly
Le 20 août 2004

Sommaire

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) administre la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi), qui a été adoptée par le gouvernement fédéral pour encourager à l'échelon national le recours aux évaluations environnementales comme outil de planification, et ce, en vue d'assurer la préservation d'un environnement sain dans le contexte du développement économique. L'Agence emploie quelque 140 employés à l'administration centrale, à Ottawa, et dans six bureaux régionaux répartis dans tout le Canada. Elle gère un budget annuel d'environ 19 millions de dollars.

En octobre 2003, la nouvelle version de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* a été promulguée. Des travaux intensifs ont depuis été entrepris pour faire avancer trois initiatives de premier plan découlant de la Loi renouvelée, à savoir l'établissement du rôle de cordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale, le Registre canadien d'évaluation environnementale et le Programme d'assurance de la qualité. Le Registre a été lancé avec succès, et les efforts se sont axés sur l'élaboration de cadres de gestion et la définition de priorités pour le Programme d'assurance de la qualité et le rôle de cordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale.

En 2003-2004, les clients fédéraux de l'Agence ont effectué quelque 5 700 examens préalables. L'Agence a joué un rôle important relativement aux grands projets qui ont été évalués en vertu des dispositions de la Loi portant sur les études approfondies et les examens par une commission. Dans plus de 20 études approfondies faisant l'objet d'un examen par les autorités responsables, l'Agence a exercé une ou plusieurs des responsabilités suivantes : apport de conseils aux autorités responsables, aux promoteurs et au public; gestion de la consultation publique et apport de conseils et de soutien au ministre de l'Environnement pour ce qui a trait à la détermination du besoin d'une évaluation environnementale plus approfondie. Par ailleurs, l'Agence a négocié ou mis en œuvre des ententes avec d'autres secteurs de compétence pour des grands projets prévus en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec et en Nouvelle-Écosse qui étaient assujettis à un examen par une commission, et elle a soutenu les activités connexes des commissions en question.

L'Agence a étudié des mémoires au Cabinet pour en analyser les effets dans le domaine de l'évaluation environnementale et de l'évaluation environnementale stratégique, et elle a continué de fournir des services d'orientation, de formation, de conseils et de soutien administratif aux décideurs fédéraux et aux intervenants de tout le Canada. L'Agence a fourni 300 séances de formation à plus de 6 000 participants de l'ensemble du pays. Au total, quatre-vingt-quinze pour cent des participants qui ont rempli des évaluations recommanderaient la formation de l'Agence à d'autres personnes. Ces chiffres sont encourageants et semblent indiquer que l'Agence satisfait les besoins de ses clients en matière de formation.

SECTION II

Contexte stratégique

L'Agence

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale agit comme chef de file et sert de centre de compétences spécialisées à titre d'administrateur du processus fédéral d'évaluation environnementale. L'Agence a un seul objectif, qui est également sa mission :

> ***Fournir aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à des décisions éclairées favorisant le développement durable.***

Dirigée par le président, qui relève directement du ministre de l'Environnement,[1] l'Agence est régie par les instruments suivants :

- la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ses règlements;
- *l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale* et les ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux, qui définissent les modalités concernant les évaluations environnementales exécutées en collaboration; et
- les ententes internationales signées par le Canada contenant des dispositions sur les évaluations environnementales, la principale étant la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe* (ratifiée en mai 1998).

L'Agence aide en outre le ministre de l'Environnement à mettre en œuvre la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* en fournissant des conseils aux autorités fédérales sur les besoins et les considérations en matière d'évaluation environnementale pour ce qui a trait aux politiques, aux plans et aux programmes proposés.

Le président de l'Agence a été désigné par décret administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'Agence, consultez le site suivant : **www.ceaa-acee.gc.ca** .

[1] La structure hiérarchique relevant du ministre de l'Environnement est présentée à la figure 1, annexe 3.

Partenaires des évaluations environnementales

Les évaluations environnementales fédérales sont fondées sur le principe de l'autoévaluation. Cela signifie que le ministère ou l'organisme fédéral responsable de la réglementation, du financement ou de l'appui d'un projet ou d'une activité doit veiller à la réalisation d'une évaluation environnementale. L'Agence fournit à ces ministères et organismes (appelés autorités responsables) la formation, les conseils, l'encadrement et l'appui leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'évaluation environnementale en vertu de la Loi.

L'Agence participe davantage aux évaluations environnementales des projets présentant des risques d'effets environnementaux importants. Elle gère la période de commentaires du public et apporte des conseils au ministre de l'Environnement concernant le processus d'étude approfondie. L'Agence soutient l'établissement et la tenue de commissions d'examen indépendant. Elle fournit également des avis et un appui aux décideurs et gère un programme d'aide financière visant à encourager la participation du public aux études approfondies et aux commissions d'examen.

Participation de plusieurs secteurs de compétence à l'évaluation environnementale

Selon le projet, des représentants des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales et des groupes autochtones peuvent avoir en vertu de la loi des exigences à l'égard de l'évaluation environnementale. L'Agence travaille en collaboration avec d'autres parties pour promouvoir l'uniformité des démarches ainsi qu'un processus d'évaluation environnementale efficace et efficient qui répond aux exigences de tous les secteurs de compétence concernés.

Organisations non gouvernementales, entreprises, groupes de citoyens et industrie

Les organisations non gouvernementales de l'environnement, les groupes de citoyens et les représentants de l'industrie font partie des principaux partenaires à consulter au cours de l'élaboration de politiques, de programmes et de règlements visant à améliorer le processus d'évaluation environnementale.

L'Agence assure l'existence de voies de communication avec les intervenants par son appui de plusieurs comités consultatifs. En 2003-2004, l'Agence a présidé les comités présentés au tableau 1.

Tableau 1 : Établissement de partenariats solides

Comité	Membres	Objectif
Comité consultatif de la réglementation (CCR)	• représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux • représentants de groupes autochtones, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales de l'environnement	• conseiller le ministre sur les questions de règlement et de politique en matière d'évaluation environnementale fédérale

Comité	Membres	Objectif
Conseil supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE)	• cadres supérieurs du gouvernement fédéral représentant différents ministères et organismes	• partager de l'information sur les questions d'évaluation environnementale courantes et à venir qui touchent le gouvernement fédéral
Groupe fédéral-provincial-territorial des administrateurs de l'évaluation environnementale (présidence assumée à tour de rôle par les secteurs de compétence et l'Agence)	• représentants supérieurs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'évaluation environnementale	• discuter des questions d'évaluation environnementale ayant une composante intergouvernementale
Comités régionaux d'évaluation environnementale (CREE)	• représentants régionaux en matière d'évaluation environnementale de différents ministères fédéraux et provinciaux	• partager de l'information et discuter d'approches coordonnées d'évaluation environnementale entre les divers secteurs de compétence responsables d'une même région géographique

Contexte de planification – facteurs influant sur le rendement

Les projets assujettis à une évaluation environnementale soulèvent souvent des questions importantes touchant le développement socio-économique, la protection environnementale, les intérêts des Autochtones et les relations fédérales-provinciales-territoriales. L'évaluation environnementale doit donc s'adapter continuellement à de nouvelles tendances, de nouveaux défis.

Responsabilité partagée de la gestion environnementale

En vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité de la gestion environnementale est partagée entre plusieurs ordres de gouvernement. Pour minimiser les dédoublements et les retards, l'Agence collabore avec ses homologues provinciaux et territoriaux de manière à intensifier la coopération en évaluation environnementale et à promouvoir l'application uniforme et prévisible des processus d'évaluation environnementale dans tout le Canada.

Réponse à des intérêts divergents

Les projets à grande échelle assujettis à une évaluation environnementale soulèvent souvent des questions délicates liées au développement, à la protection de l'environnement, aux intérêts autochtones et aux relations fédérales-provinciales. Il est fréquent que les projets évalués soient complexes et mettent en cause des intérêts divergents. Faire face à ces intérêts tout en maintenant des relations productives et en offrant des évaluations de grande qualité qui répondent aux attentes des Canadiens constitue un défi permanent.

Autochtones

Les Autochtones sont très intéressés par les questions d'évaluation environnementale et ils ont fait savoir à l'Agence qu'ils désirent notamment :

- participer aux évaluations environnementales dans les cas où le développement pourrait toucher les peuples ou groupes autochtones;
- veiller à ce que leur savoir traditionnel soit intégré à l'exécution des évaluations environnementales;
- renforcer la capacité des peuples autochtones à participer à des évaluations environnementales sur leurs terres et à en réaliser;
- veiller à minimiser les bouleversements de leur mode de vie traditionnel et du milieu naturel; et
- élaborer des processus d'évaluation environnementale pour les projets prévus sur leurs terres dans le contexte des négociations sur les revendications territoriales globales, l'autonomie gouvernementale et la gouvernance par les conseils de bande.

Amélioration de l'élaboration des politiques fédérales

L'Agence est un ardent défenseur de l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique comme instrument pour étayer une meilleure prise de décision. Depuis la mise en œuvre de la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, les ministères fédéraux reconnaissent de plus en plus le rôle de cet outil précieux dans la promotion du développement durable. L'Agence continuera de développer son rôle de défenseur et de conseiller, de suivre les tendances dans ce domaine aux échelons national et international et de jouer un rôle de chef de file dans ce secteur en pleine évolution de la recherche en politiques.

Compétitivité canadienne

Dans le contexte de l'économie mondiale, les pays doivent se faire concurrence pour attirer l'investissement étranger. La durabilité de l'environnement sert de catalyseur à la compétitivité et les consommateurs, les producteurs et les investisseurs réagissent à ce changement. L'efficience et l'efficacité d'un processus d'évaluation environnementale peuvent contribuer à donner une opinion favorable du pays. Un processus d'évaluation environnementale plus sûr, plus prévisible et plus opportun renforcera la compétitivité du Canada sur l'échiquier mondial.

Évaluation environnementale et changement climatique

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer le Protocole de Kyoto et à atteindre, d'ici 2012, son objectif qui est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport à leur niveau de 1990. Parallèlement, l'accroissement de la demande d'énergie se traduira probablement par un nombre plus élevé de projets de développement dans ce domaine. L'évaluation environnementale est un outil utile pour garantir la prise en compte des politiques gouvernementales concernant le changement climatique au cours de l'élaboration des projets, ainsi que des effets possibles des changements du climat dans le cadre même des projets.

SECTION III

Rendement de l'Agence

Résultats stratégiques

Ce rapport ministériel sur le rendement est structuré en fonction des résultats stratégiques – c'est-à-dire des avantages à long terme, pour les Canadiens, qui découleront de la mission de l'Agence. Le cadre de planification figurant dans le présent rapport est conforme à celui décrit dans le *Rapport sur les plans et priorités 2003-2004*.

Résultats stratégiques de l'Agence

- Évaluations environnementales efficaces et efficientes;
- Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées; et
- Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision.

Résultat stratégique 1 : Évaluations environnementales efficaces et efficientes

> *L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.*

Contexte

L'Agence joue un rôle important en matière de prestation d'orientation, de formation, de recommandations et de conseils aux ministères et organismes fédéraux. Elle contribue ainsi à ce que les décisions sur les évaluations environnementales soient conformes à la Loi, qu'elles reflètent des pratiques d'évaluation environnementale efficaces et efficientes, qu'elles tiennent compte des valeurs du public et qu'elles appuient les principes de développement durable. L'Agence joue un rôle encore plus considérable dans l'évaluation de projets ayant le potentiel de causer des effets environnementaux importants; elle doit alors gérer des éléments du processus d'évaluation, donner au public des possibilités de participation et fournir des conseils et de l'aide aux décideurs.

L'évaluation environnementale efficace et efficiente signifie l'intégration des considérations environnementales au début de la phase de planification d'un projet, de manière à atténuer ou à éviter les effets environnementaux négatifs ainsi que les coûts qui y sont associés. Les évaluations environnementales doivent être assez vastes pour couvrir tous les effets environnementaux potentiels d'un projet et pour offrir aux Canadiens la possibilité d'exprimer leur opinion et de participer aux décisions qui les touchent.

Stratégie

L'Agence est tenue de s'assurer que ses actes contribuent à ces résultats. Afin de parvenir à ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les résultats intermédiaires suivants :

1.1 Être reconnue comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité

1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale

1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats

Tableau 2 : Modèle logique – Résultat stratégique 1

Résultat stratégique :

Évaluations environnementales efficaces et efficientes

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.

Dépenses : 6 163 286 $
ETP : 39,15

Principaux partenaires :

- Autres ministères et organismes fédéraux, administrations provinciales, territoriales et locales
- Comité consultatif de la réglementation
- Organismes non gouvernementaux
- Groupes autochtones
- Industrie
- Groupes d'intérêt
- Canadiens

Principaux résultats :

- L'Agence s'est assurée de la mise en place et de la gestion du processus de huit commissions d'examen visant à garantir des évaluations environnementales de grandes qualité.
- L'Agence a apporté un appui à des parties intéressées en ce qui concerne l'application du processus d'étude approfondie pour une douzaine de projets, y compris quatre pour lesquels le ministre a pris une décision après la consultation publique menée par l'Agence.
- L'Agence a élaboré sept nouveaux documents d'orientation qui aideront à la mise en œuvre de la Loi et a donné quelque 300 séances de formation à plus de 6 000 clients externes représentant différents groupes et organismes dans tout le Canada.
- L'Agence a financé, dans le cadre de son Programme de recherche et de développement, six nouveaux projets en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et la pratique des évaluations environnementales.
- L'Agence a dirigé des efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour renforcer la participation à la convention annuelle de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts qui s'est déroulée à Vancouver du 24 au 30 avril 2004 et a accueilli 29 délégués au Forum sur la politique inter-gouvernementale des représentants nationaux et internationaux de haut niveau du 25 avril 2004.

Liens entre le Programme, les ressources et les résultats :

Dépenses par résultat intermédiaire :

Être reconnue comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité	Dépenses : 3 089 329 $ ETP : 20,5
Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale	Dépenses : 2 277 956 $ ETP : 12,09
Apprendre de l'expérience et partager les résultats	Dépenses : 796 001 $ ETP : 6,56

Pratiques de gestion :

L'Agence a élargi le cadre d'application de son Programme d'aide financière aux participants. Ce programme donne aux Canadiens des possibilités accrues de participer au processus d'évaluation environnementale et d'y faire des contributions réelles au processus d'évaluation environnementale applicable aux études approfondies et aux commissions d'examen. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ce programme, consultez la page suivante : **http://www.ceaa-acee.gc.ca/011/index_f.htm**.

Résultat intermédiaire

1.1 Être reconnue comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité

La promotion du processus fédéral d'évaluation environnementale est au cœur du leadership de l'Agence. Pour que l'Agence soit un défenseur efficace des évaluations environnementales de grande qualité, les Canadiens doivent avoir confiance en un système qui répond à leurs besoins et qui est fondé sur des pratiques fiables.

Par ses guides et ses cours de formation, l'Agence informe les ministères et organismes fédéraux et les autres organisations sur les moyens permettant d'améliorer leurs pratiques d'évaluation environnementale. Les six bureaux régionaux de l'Agence jouent un rôle clé dans la diffusion de ces renseignements et assurent un lien continu avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

L'Agence favorise des évaluations environnementales de grande qualité de différentes façons :

- des services de secrétariat et des conseils aux commissions d'examen fédérales et conjointes;
- des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs et aux autres participants durant les examens par des commissions et les études approfondies, ainsi qu'au ministre de l'Environnement au moment de déterminer les étapes suivantes du processus d'étude approfondie;
- des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs et aux autres participants durant les examens préalables et l'élaboration des modèles de rapport d'examen préalable par catégorie, ainsi que des conseils au président de l'Agence quant à la déclaration de modèles de rapport d'examen préalable par catégorie; et
- des conseils aux ministères et aux organismes sur l'évaluation environnementale stratégique.

Afin de promouvoir des évaluations environnementales efficaces et efficientes, l'Agence doit maintenir un niveau élevé de compétences spécialisées internes et être reconnue comme un fournisseur de conseils de qualité. L'Agence a entrepris plusieurs activités afin de renforcer son rôle et a atteint les résultats ci-après :

Résultats 2003-2004

Nous avons exercé des activités qui font mieux valoir le rôle de l'Agence et qui accroissent sa notoriété à titre de prestataire de conseils de qualité

- L'Agence a continué de gérer efficacement les travaux des commissions d'examen, y compris les examens conjoints avec d'autres secteurs de compétence, comme le processus d'examen conjoint quasi judiciaire avec l'Alberta auquel elle a fourni un soutien direct en coordonnant l'intervention et les présentations fédérales pendant l'examen de deux projets de sables bitumineux.

Commissions d'examen

Les commissions d'examen, qui se distinguent par une vaste participation du public, sont le genre d'évaluations environnementales le plus visible et le plus public. Elles sont indépendantes du gouvernement, et leurs membres sont nommés par le ministre de l'Environnement.

La commission effectue ses évaluations de façon ouverte et publique : les groupes et les particuliers intéressés présentent de l'information et des avis au cours de la période de consultation et des audiences publiques. La participation du public est facilitée par le Programme d'aide financière aux participants, qui soutient financièrement les organisations publiques et les particuliers ayant un intérêt légitime envers le projet.

Une fois le processus d'examen terminé, le rapport de la commission, qui comprend des conclusions et des recommandations, est présenté au ministre. Les recommandations sont de nature consultative, et le Cabinet fédéral étudie toutes les recommandations.

Les principales tâches de l'Agence lors d'un examen effectué par une commission sont les suivantes : fournir des conseils et des services de coordination aux autorités fédérales spécialisées et aux autorités responsables; tenir le registre public; gérer le processus d'examen et fournir un soutien technique et administratif à la commission; administrer le Programme d'aide financière aux participants; concevoir et mettre en œuvre un programme d'information du public avec la commission.

Tableau 3 : Sommaire des activités des commissions d'examen

Commission d'examen conjoint du projet de gazoduc GSX Canada Pipeline, en Colombie-Britannique
L'examen conjoint mené en collaboration avec l'Office national de l'énergie a porté sur un projet de gazoduc international entre l'État de Washington et l'île de Vancouver. Dans son rapport rendu public en juillet 2003, la commission a conclu que la portion canadienne du projet de gazoduc de Georgia Strait Crossing (GSX) n'était pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, dans la mesure où ses recommandations étaient mises en œuvre. Le gouvernement du Canada, dans sa réponse du 21 novembre 2003, a accepté la conclusion de la commission selon laquelle le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, à condition que des mesures précises soient prises pour protéger les secteurs pouvant être touchés.
Commission d'examen conjoint du projet de centrale Eastmain-1-A et de dérivation de la Rupert, au Québec
Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), projettent de construire la centrale Eastmain-1-A (770 MW) et de dériver la rivière Rupert, sur le territoire de la baie James, au coût de deux milliards de dollars. Le projet est assujetti à la Loi et au processus provincial d'évaluation environnementale (EE) régi par le chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). En avril 2003, l'Agence, le ministère québécois de l'Environnement et les autorités régionales cries ont signé une entente de coordination des processus d'évaluation environnementale applicables au projet. Le 14 août 2003, le ministre de l'Environnement et l'administrateur provincial de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) ont transmis aux promoteurs du projet les directives pour la préparation de l'étude d'impact. Au préalable, l'Agence et le Comité d'évaluation, établi en vertu de la CBJNQ, ont tenu une consultation publique de 30 jours sur les directives préliminaires.

Commission d'examen conjoint – Gestion des crues du bassin versant du lac Kénogami, au Québec

Proposé par le gouvernement du Québec, ce projet porte sur la construction d'un réservoir sur la rivière Pikauba, y compris le rehaussement, la consolidation et la modernisation des structures existantes sur le pourtour du lac Kénogami, la construction d'un seuil en amont de la rivière-aux-Sables et la mise en place d'un système amélioré de régularisation des crues. Ce projet touche la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La Commission d'examen conjoint, mise en place suite à la signature, à l'été 2003, d'une entente de collaboration entre l'Agence et le Québec, a remis son rapport aux ministres de l'Environnement du Canada et du Québec à la fin octobre 2003. Les deux gouvernements n'ont pas fait part de leur intention quant à l'autorisation ou non du projet.

Commission d'examen conjoint du plan de stockage et de dérivation des eaux de la rivière Highwood, en Alberta

La commission d'examen conjoint mise sur pied en 2000 en collaboration avec l'Alberta Natural Resources Conservation Board a suspendu ses travaux, dans l'attente de renseignements du promoteur, le ministère des Transports de l'Alberta.

Commission d'examen conjoint du projet de carrière de Whites Point, en Nouvelle-Écosse

Le projet de carrière et de terminal maritime de Whites Point porte sur la construction et l'exploitation d'une carrière de basalte et d'un terminal maritime sur l'isthme de Digby dans le comté du même nom, en Nouvelle-Écosse. Les granulats, destinés principalement à la fabrication de béton d'asphalte, seraient transportés par bateau vers les marchés américains.

En juin 2003, le ministre des Pêches et des Océans a renvoyé le projet de carrière de Whites Point à une commission d'examen et, le 11 août 2003, le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse ont rendu public un projet d'entente sur l'examen conjoint du projet afin de recevoir les commentaires du public. À la demande du promoteur, la mise au point définitive de l'entente a été interrompue en février 2004, en raison de discussions concernant la propriété du projet.

Commission d'examen conjoint du projet de gaz Mackenzie

Les évaluations environnementales du projet de gaz Mackenzie ont été amorcées en 2003, tels que décrites dans le *Plan de coopération visant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest* (juin 2002).

En juin 2003, les promoteurs ont présenté une trousse d'information préliminaire, amorçant ainsi le processus d'évaluation environnementale. Le ministre de l'Environnement a alors renvoyé le projet à une commission d'examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; de son côté, le Comité d'étude des répercussions environnementales pour la région désignée des Inuvialuit, en application de la Convention définitive des Inuvialuit, a soumis le projet au processus de la commission d'examen. Les premières démarches prévues par la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* ont aussi été accomplies.

On a diffusé un *Plan de participation du public* et mis sur pied le Secrétariat du projet de gaz du Nord, guichet unique où la population peut obtenir des renseignements sur les processus d'examen.

Commission d'examen conjoint du projet des sables bitumineux Horizon, en Alberta

La Canadian Natural Resources Limited (CNRL) proposait de construire et d'exploiter une installation d'exploitation, d'extraction et de mise en valeur de sables bitumineux dans la région de Fort McMurray. La mine Horizon projetée serait située à environ 70 km au nord de Fort McMurray.

En juin 2003, le ministre des Pêches et des Océans a renvoyé le projet des sables bitumineux Horizon à une commission d'examen. Une commission d'examen conjoint a donc été créée en collaboration avec l'Alberta Energy and Utilities Board (AEUB), et des audiences ont eu lieu en septembre 2003. Le rapport publié par la commission le 27 janvier 2004 présentait neuf recommandations au gouvernement fédéral. Le 26 mars 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il acceptait les recommandations de la commission d'examen conjoint.

Commission d'examen conjoint du projet des sables bitumineux Jackpine, en Alberta

Shell Canada Limitée proposait de construire et d'exploiter une installation d'exploitation et d'extraction de sables bitumineux (la mine Jackpine), à environ 70 km au nord de Fort McMurray. En août 2003, l'Agence et l'AEUB ont annoncé la mise sur pied d'une commission d'examen conjoint du projet proposé.

Dans son rapport rendu public le 5 février 2004, la commission a conclu que le projet n'était pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, si les mesures d'attenuation proposées par Shell Canada Limitée et ses propres recommandations étaient mises en œuvre. Le 22 avril 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il acceptait les recommandations de la commission d'examen conjoint.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les commissions d'examen, consultez le site suivant : **www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/index_f.htm** .

Nous avons fourni des conseils et de l'aide au ministre pour faciliter la prise de décisions concernant les études approfondies

Études approfondies

Vu leur nature, certains projets ont le potentiel de causer des effets environnementaux négatifs importants. Ces types de projet sont définis et énoncés dans le *Règlement sur la liste d'étude approfondie*.

Par suite des modifications apportées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi), promulguées par l'adoption du projet de loi C-9 le 30 octobre 2003, l'autorité responsable (AR) doit consulter le public sur la démarche qu'elle entend adopter et elle doit recommander au ministre de poursuivre l'évaluation environnementale (EE) au moyen d'une étude approfondie ou de renvoyer le projet à un médiateur ou à une commission d'examen. À la fin du processus d'étude approfondie, le ministre doit indiquer dans une décision publique si le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Au cours de la dernière année, toutes les études approfondies exécutées l'ont été en application des dispositions de la Loi avant sa modification. En ce qui a trait à ces projets, si le ministre conclut qu'un projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui peuvent être justifiés, il renvoie le projet soit à un médiateur soit à une commission d'examen. Si le ministre conclut que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui ne sont pas justifiés, il renvoie le projet à l'AR afin qu'elle prenne les mesures appropriées.

Le rôle de l'Agence dans le processus d'étude approfondie est le suivant : fournir des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs du projet et au public; s'assurer que les rapports d'étude approfondie sont conformes à la Loi; gérer la période où les commentaires du public sont recueillis; donner des conseils au ministre de l'Environnement afin qu'il puisse déterminer le genre d'évaluation environnementale à suivre tôt dans le processus ainsi que l'importance possible des effets environnementaux négatifs d'un projet à la fin du processus.

Pour ce qui est des études approfondies présentées au tableau 4, le ministre a conclu qu'elles n'étaient pas susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants et les a renvoyés à l'autorité responsable.

Tableau 4 : Études approfondies terminées en 2003-2004

Étude approfondie	Promoteur du projet	Autorités responsables	Description du projet
Aménagement hydroélectrique de la Péribonka	Hydro-Québec	Pêches et Océans Canada et Transports Canada	Projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique de 395 MW sur la rivière Péribonka dans la région du lac Saint-Jean. Le projet entraînera l'ennoiement d'une zone de 31,6 km^2
Désaffection de l'usine de production d'eau lourde Bruce	Ontario Power Generation Inc.	Commission canadienne de sûreté nucléaire	Projet de désaffectation l'usine de production d'eau lourde Bruce, située au complexe nucléaire de Bruce, sur la rive est du lac Huron, en Ontario
Désaffection de la mine et de l'usine de traitement d'uranium de Cluff Lake	COGEMA Resources Inc.	Commission canadienne de sûreté nucléaire	Projet de désaffectation de la mine et de l'usine de traitement d'uranium de Cluff Lake, situées en Saskatchewan, à environ 75 km au sud du lac Athabasca et à 15 km à l'est de la frontière de l'Alberta
Projet relatif à la nappe d'eau souterraine à Prince George	Ville de Prince George	Infrastructures Canada et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	La Ville de Prince George propose d'améliorer son système d'alimentation en eau potable

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les études approfondies, consultez le site suivant : **www.ceaa-acee.gc.ca/0002/0003/index_f.htm** .

Nous avons créé, géré et amélioré des processus à l'appui de l'évaluation environnementale

- Nous avons élaboré des lignes directrices ministérielles provisoires sur la participation du public aux examens préalables et avons demandé l'avis du public sur le contenu de ces lignes directrices. Nous avons reçu des observations de trois personnes ou groupes d'intérêt public et de cinq ministères fédéraux, soit huit présentations en tout.
- L'Agence a tenu un atelier sur l'évaluation environnementale stratégique auquel ont participé 131 employés du gouvernement fédéral. À cette occasion, un grand nombre de pratiques exemplaires et d'activités de suivi ont été recensées.
- Elle a coordonné la participation fédérale à la conférence de 2004 de l'International Association for Impact Assessment, à Vancouver, pour le compte de 17 ministères et organismes fédéraux, et elle a donné de la formation sur la négociation raisonnée dans le cadre des évaluations environnementales.
- Elle a dirigé l'élaboration du projet d'entente et de mandat en vue de l'Énoncé d'impact environnemental du projet de gaz Mackenzie.
- Elle a contribué à la mise sur pied du Secrétariat du projet de gaz du Nord et s'est employée à faire participer les collectivités de la région désignée des Inuvialuit.
- Afin de faire participer davantage la population au processus environnemental, l'Agence finance désormais la participation du public aux études approfondies. Elle a mis au point un cadre de responsabilité de gestion et de vérification axé sur les résultats, afin de planifier, de mesurer et d'évaluer les résultats du programme tout au long de son cycle de vie et afin de produire des rapports à cet égard.

Nous avons maintenu un niveau élevé de compétences spécialisées internes

- L'Agence a commencé à travailler à l'élaboration d'un programme de recrutement et de formation de praticiens de l'évaluation environnementale; les ministères et organismes fédéraux, qui devaient être les principaux utilisateurs du programme et qui étaient censés l'appuyer, n'ont toutefois pas manifesté un intérêt suffisant. Si jamais un tel programme faisait l'objet d'une demande réelle, l'Agence serait prête à s'en charger.
- L'Agence a élaboré et mis en œuvre une stratégie de recrutement afin de remplir ses engagements découlant de la Loi renouvelée. La plupart des postes créés l'ont été dans les bureaux régionaux afin de faciliter la mise en œuvre des nouvelles responsabilités du coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale.
- L'Agence a mis en œuvre sa politique d'apprentissage continu et a commencé à recueillir des renseignements afin d'évaluer dans quelle mesure elle satisfait aux objectifs de sa politique.

Résultat intermédiaire

1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale

La capacité de l'Agence d'agir comme chef de file est fondée en partie sur sa capacité à promouvoir des assises scientifiques et des pratiques d'évaluation environnementale de pointe. Il est donc essentiel que l'Agence obtienne l'appui d'autres ressources à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement si elle veut influer sur l'élaboration d'approches novatrices et faire avancer la pratique de l'évaluation environnementale.

Les rôles de l'Agence sont les suivants : participer à l'avancement de l'évaluation environnementale, appuyer la recherche innovatrice en matière d'évaluation environnementale, élaborer des outils d'évaluation environnementale, suivre les tendances et les progrès en évaluation environnementale et partager les connaissances.

L'Agence a obtenu les résultats ci-après :

Résultats 2003-2004

Élaborer des outils et des mécanismes qui appuient le processus d'évaluation environnementale

- Soucieuse de mieux centrer ses ressources sur les projets qui exigent une évaluation, l'Agence a élaboré des modifications au *Règlement sur la liste d'exclusion*, de concert avec d'autres ministères et des partenaires dans le domaine de l'environnement. Ces modifications permettront d'exclure du processus d'évaluation environnementale bien d'autres genres de projets qui n'ont que des effets environnementaux négligeables.
- L'Agence a financé six nouvelles initiatives de recherche. Par ailleurs, le Programme de recherche et de développement a fait l'objet d'une évaluation externe. On étudie actuellement les résultats de l'évaluation en vue d'améliorer la structure et l'exécution du Programme.
- L'Agence a fourni sept séances de son cours sur la négociation raisonnée lors des évaluations environnementales à 64 participants dans tout le Canada. Des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont assisté au cours, de même que des consultants. Le taux de satisfaction à l'égard de la formation a été très élevé : 94 % des participants ont fait savoir qu'ils recommanderaient le cours à d'autres. Par ailleurs, le personnel a offert des services de facilitation officiels et informels, dans le contexte de projets ou pour l'animation de réunions et d'ateliers.
- Conformément à l'article 19 de la *Loi*, l'Agence a désigné deux modèles d'examen préalable par catégorie. L'Agence a également travaillé à quatre rapports substituts d'examen préalable par catégorie et à onze rapports modèles d'examen préalable par catégorie.

MODIFICATIONS DU *RÈGLEMENT SUR LA LISTE D'EXCLUSION*

Dans son rapport présenté en mars 2001 au Parlement et intitulé Renforcer l'évaluation environnementale pour les Canadiens, *le ministre s'est engagé à consulter les autorités fédérales et les administrations portuaires canadiennes afin de recenser les genres de projet ayant des effets négligeables qui devraient être énumérés dans le* Règlement sur la liste d'exclusion, *et ce afin de mieux concentrer les ressources fédérales sur les évaluations environnementales les plus importantes.*

Examen préalable par catégorie

La Loi prévoit l'évaluation environnementale de certains projets courants par le recours à un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie. Les examens préalables par catégorie sont une évaluation générique de tous les projets appartenant à une même catégorie et sont applicables aux projets ayant des caractéristiques semblables ou communes et des effets environnementaux prévisibles, qui ne sont pas susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants et dont on peut atténuer facilement les effets par des mesures courantes. La Loi prévoit deux genres d'examens préalables par catégorie : les modèles d'examens préalables par catégorie, pour lesquels un examen supplémentaire de chaque projet est nécessaire, et les substituts d'examens préalables par catégorie, qui n'exigent aucun examen supplémentaire. L'Agence a le pouvoir de désigner des modèles et des susbtituts d'examen préalable par catégorie.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les examens préalables par catégorie, consultez le site suivant : **www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0004/0001/index_f.htm** .

Recherche et développement en évaluation environnementale

Le Programme de recherche et de développement de l'Agence aide le gouvernement fédéral à relever les questions à venir en matière d'évaluation environnementale et à améliorer la pratique des évaluations environnementales d'une façon pertinente qui encourage l'innovation et l'excellence. Dans le cadre de ce programme, l'Agence soutient les travaux touchant l'un des domaines prioritaires suivants en évaluation environnementale :

- détermination de l'importance des effets environnementaux;
- suivi;
- évaluation des effets de l'activité humaine;
- cadre des effets environnementaux régionaux;
- intégration des enjeux du changement climatique aux évaluations environnementales.

Une fois achevés, les rapports de recherche sont affichés sur le site Web de l'Agence.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le Programme de recherche et de développement ou pour accéder aux rapports complets de recherche, consultez le site suivant : **www.ceaa-acee.gc.ca/0010/0001/index_f.htm** .

Nous avons mis en place un mécanisme permettant aux intervenants de participer au processus d'évaluation environnementale

- L'Agence a enquêté sur sept demandes relatives à des questions transfrontalières pour des projets proposés dans diverses régions du Canada. Le personnel de l'Agence a effectué des enquêtes en coopération avec d'autres ministères et a fourni des conseils au ministre de l'Environnement sur les effets environnementaux transfrontaliers possibles de ces projets.

Résultat intermédiaire

1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats

L'examen d'évaluations environnementales antérieures présente de nombreux avantages. Cela aide l'Agence et les autres intervenants à déterminer l'orientation des politiques et à améliorer l'encadrement. Les rapports sur l'efficacité des évaluations environnementales permettent également d'accroître la confiance du public dans le processus et d'encourager sa participation réelle.

L'Agence favorise l'apprentissage continu et l'élaboration de nouvelles pratiques d'évaluation environnementale auprès de ses partenaires et clients. Elle s'efforce également d'encourager le partage des résultats parmi les spécialistes de l'évaluation environnementale afin de promouvoir des pratiques fiables et l'intégration des facteurs environnementaux au processus de prise de décision.

Résultats 2003-2004

Nous avons assuré la promotion de l'apprentissage continu, de l'établissement de nouvelles pratiques d'évaluation environnementale et de l'intégration de facteurs environnementaux à la prise de décision

- Au cours de l'exercice, l'Agence a fourni quelque 300 séances de formation à plus de 6 000 clients externes dans l'ensemble du pays. Elle a organisé 44 séances de formation officielles, 14 ateliers et 245 exposés et séances de sensibilisation. Parmi les participants étaient représentés les administrations fédérale, provinciales et territoriales, des groupes autochtones, l'industrie, des organisations non gouvernementales, des consultants, des étudiants et le public. Le taux de satisfaction à l'égard de la formation a été très élevé : en moyenne, 95 % des participants aux cours ont fait savoir qu'ils recommanderaient cette formation à d'autres. Par ailleurs, sept nouveaux documents d'orientation ont été élaborés pour aider les clients à interpréter et à mettre en œuvre la version renouvelée de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Une liste de ces documents est affichée à l'adresse suivante : **http://www.ceaa.gc.ca/012/newguidance_f.htm** .
- Des représentants de l'Agence ont travaillé avec Environnement Canada, Parcs Canada et Pêches et Océans Canada à l'élaboration de conseils sur la prise en compte des facteurs liés aux espèces en péril et à la *Loi sur les espèces en péril* lors de l'exécution d'évaluations environnementales.

- En coopération avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants fédéraux, l'Agence a élaboré un document d'orientation sur l'intégration des facteurs liés au changement climatique dans les évaluations environnementales.
- L'Agence a effectué une évaluation de sa *Stratégie de développement durable (2000-2003)* et a préparé une nouvelle stratégie pour 2003-2006, qui a été déposée au Parlement en février 2004.
- L'Agence a publié des principes provisoires pour la prise en compte du savoir traditionnel autochtones dans les évaluations aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. De l'information supplémentaire est affichée à la page suivante : **http://www.ceaa.gc.ca/012/atk_f.htm**.
- L'Agence a tenu des séances d'apprentissage mensuelles où les représentants d'autres ministères ont été invités à discuter de leurs initiatives environnementales.

Évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique est le processus systématique et complet d'évaluation des effets sur l'environnement d'une politique, d'un plan ou d'un programme et de ses solutions de rechange.

En vertu de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projet de politiques, de plans et de programmes*, de plan ou de programme doit se faire lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- le projet est soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet; et
- la mise en œuvre du projet peut entraîner des effets environnementaux importants, tant positifs que négatifs.

Par ailleurs, si les circonstances le justifient, les ministères et les organismes devraient favoriser la tenue d'une évaluation environnementale stratégique à l'égard d'autres projets de politiques, de plans et de programmes, en particulier lorsque l'on constate de fortes préoccupations du public. En janvier 2004, la Directive a été mise à jour sur deux points. Grâce à ces modifications, la nouvelle version fournit une orientation plus claire quant à l'évaluation des effets environnementaux positifs et négatifs et exige des ministères et organismes fédéraux qu'ils préparent des énoncés publics des effets environnementaux lorsque des évaluations détaillées ont été réalisées. Ces changements appuient une analyse plus efficace et plus transparente.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'évaluation environnementale stratégique, consultez le site suivant : **www.ceaa-acee.gc.ca/0011/0002/dir_f.htm#Guidelines**.

Résultat stratégique 2 : Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées

> *L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales coordonnées au sein du gouvernement et exécutées en coopération avec les autres secteurs de compétence.*

Contexte

Toutes les autorités fédérales, provinciales et territoriales du Canada administrent un régime d'évaluation environnementale sous une forme ou une autre. L'application de régimes différents à un même projet exige des efforts de coopération afin d'éviter les dédoublements, d'accroître la certitude et de réduire les coûts et les retards possibles.

L'Agence favorise une approche uniforme relativement aux évaluations environnementales partout au Canada et avec ses partenaires internationaux. L'Agence travaille avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et locaux pour élaborer des démarches de coopération lorsque cela est possible. Elle encourage également l'établissement de liens permanents avec les collectivités autochtones. L'émergence de procédures d'évaluation environnementale en vertu des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales joue un rôle croissant dans l'évolution des pratiques de développement durable au Canada.

Stratégie

L'Agence travaille en collaboration avec ses partenaires afin de définir des objectifs communs et de faire progresser les pratiques et procédures d'évaluation environnementale. Afin de parvenir à ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les résultats intermédiaires suivants :

2.1 Clarifier et améliorer les processus d'évaluation environnementale de concert avec les autres secteurs de compétence et les autres partenaires fédéraux

2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants

Tableau 5 : Modèle logique – Résultat stratégique 2

Résultat stratégique :

Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales coordonnées au sein du gouvernement et entreprises en coopération avec les autres secteurs de compétence.

Dépenses : 2 573 731 $
ETP : 21,51

Principaux partenaires :

- Autres ministères fédéraux et administrations provinciales, territoriales et locales
- Organisations autochtones nationales et régionales
- Organismes non gouvernementaux
- Gouvernements des États-Unis, du Mexique et de la France
- Groupes d'intérêt
- Canadiens

Principaux objectifs et résultats globaux :

- L'Agence a conclu des ententes de coopération sur des évaluations environnementales avec la Colombie-Britannique, le Yukon et le Québec et elle a travaillé au parachèvement d'accords avec l'Ontario, le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.
- L'Agence a consulté ses principaux partenaires, comme le Comité consultatif de la réglementation, pour obtenir leur avis sur certaines de ses principales initiatives.

Liens entre le Programme, les ressources et les résultats :

Dépenses par résultat intermédiaire :

Clarifier et améliorer les processus d'évaluation environnementale	Dépenses : 1 571 689 $ ETP : 12,85
Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants	Dépenses : 1 002 042 $ ETP : 8,66

Pratiques de gestion :

Pendant la période de référence, l'Agence a renouvelé des ententes bilatérales avec les provinces et territoires intéressés. Ces ententes garantissent la coordination de processus concertés d'évaluation environnementale en éliminant les dédoublements, les retards et les processus coûteux. Pour en savoir plus sur les ententes bilatérales et pour consulter toutes les ententes d'évaluation environnementale, consultez la page suivante : **http://www.ceaa-acee.gc.ca/013/agreements_f.htm#1** .

L'Agence a également joué un rôle central pour veiller à la coordination des évaluations environnementales et à l'usage d'approches concertées dans ce domaine par son nouveau rôle de cordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale (CFEE), stipulé dans la Loi. En qualité de CFEE, l'Agence aide à gérer le processus d'évaluation environnementale en faisant en sorte que les parties appropriées communiquent et coopèrent. Elle veille aussi à ce que le processus d'évaluation environnementale suive son cours en temps opportun et conformément à la Loi. Pour en savoir plus sur le CFEE, consultez la page suivante : **http://www.ceaa-acee.gc.ca/012/newguidance_f.htm** .

Résultat intermédiaire

2.1 Clarifier et améliorer les processus d'évaluation environnementale de concert avec d'autres secteurs de compétence et des partenaires fédéraux

Une application efficace des procédures d'évaluation environnementale exige la participation et la collaboration de différents intervenants. En favorisant les partenariats et les réseaux intergouvernementaux, l'Agence joue un rôle important dans l'amélioration des procédures d'évaluation environnementale à tous les niveaux de responsabilité.

Des procédures d'évaluation environnementale claires et coordonnées entre les secteurs de compétence permettent de maximiser la prévisibilité, d'accroître l'efficience et de minimiser les conflits et contribuent à l'amélioration du régime général d'évaluation. L'Agence a entrepris plusieurs activités à cette fin et a obtenu les résultats ci-après :

Résultats 2003-2004

Nous avons établi des processus concertés d'évaluation environnementale entre les secteurs de compétence afin de maximiser la prévisibilité, d'accroître l'efficience et de minimiser les conflits, tout en renforçant l'efficacité et la responsabilisation

- L'Agence a continué d'apporter son appui aux négociateurs fédéraux qui doivent traiter les questions de gestion de l'environnement dans les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec les Autochtones. Ces négociations, qui sont en cours dans l'ensemble du Canada, en sont à divers stades d'élaboration, depuis des accords-cadres initiaux, des ententes de principe et des accords définitifs jusqu'à la mise en œuvre. L'Agence a préparé à l'attention des négociateurs, afin de promouvoir l'uniformité dans les négociations, une série de lignes directrices qui ont été diffusées le 23 juin 2003. Les négociations sont les plus intenses en Colombie-Britannique, où l'Agence participe à 12 tables qui négocient activement un accord final ou une entente de principe dans le cadre du processus tripartite de négociations sur les revendications territoriales. Cinq tables ont récemment initialé ou signé des ententes de principe et entament présentement des négociations sur les accords définitifs (Snuneymuxw, Lheidli T'enneh, Sliammon, Tsawwassen, Maa-nulth-ath).
- L'Agence a négocié et mis en œuvre des accords d'évaluation environnementale, en particulier des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires intéressés :
  - Ontario – élaboration d'un projet d'entente et approbation ministérielle de la tenue de consultations publiques sur le projet d'entente
  - Québec – tenue de consultations publiques sur le projet d'entente et dernières retouches au projet d'entente
  - Colombie-Britannique – ratification ministérielle de l'entente et mise en œuvre
  - Yukon – ratification ministérielle de l'entente et mise en œuvre
  - Terre-Neuve-et-Labrador – progrès retardés afin de prendre en compte les nouveaux éléments de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
  - Nouvelle-Écosse – travaux en cours pour élaborer un projet d'entente bilatérale

- L'Agence a préparé des positions et des démarches d'évaluation environnementale en vue de la ratification par le Canada du Protocole de Madrid et de l'adoption de la loi fédérale exigée, à savoir la *Loi concernant la protection de l'environnement en Antarctique* (octobre 2003). Elle a par ailleurs élaboré et coordonné la position du gouvernement du Canada relativement à l'orientation en matière d'évaluation environnementale en vue de la participation du Canada à la septième Conférence des Parties (CdP7), qui s'est tenue à Kuala Lumpur en février 2004.
- L'Agence a élaboré une alliance d'ententes officielles et d'accords informels particuliers à certains projets qui ont été utilisés pour la tenue d'évaluations environnementales harmonisées entre plusieurs secteurs de compétence dans des régions du pays auxquelles ne s'appliquait aucune entente bilatérale. Mentionnons notamment les ententes particulières aux projets suivants : gaz du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest; projet de centrale Eastmain–1–A et de dérivation de la Rupert et projet de régularisation des crues du lac Kénogami au Québec; projet de carrière et de terminal maritime de Whites Point en Nouvelle-Écosse.

Nous avons facilité la mise au point d'un régime coordonné d'évaluation environnementale

- L'Agence a continué de contribuer, à parts égales avec le Québec, à la coordination et au financement des secrétariats des comités consultatifs établis en vertu des chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ).
- Le Comité fédéral d'examen sur l'environnement et le milieu social a évalué deux projets de construction d'infrastructure maritime dans le Nunavik. Ces évaluations ont été effectuées selon les dispositions d'une entente, dans l'élaboration de laquelle l'Agence a joué un rôle prédominant, et qui prévoit la coordination des évaluations lorsque les processus d'EE relèvent à la fois du chapitre 23 de la CBJNQ et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- L'Agence a offert cinq séances de son cours de formation *Convention de la Baie James et du Nord québécois* à 121 participants dans la Région du Québec.

Convention de la Baie James et du Nord québécois

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) est reconnue comme l'un des premiers traités sur les revendications territoriales globales entre le Canada et un peuple autochtone. Signée en 1975, la *Convention* comporte des éléments d'autonomie gouvernementale et établit l'assise des relations entre les Cris, les Inuits et le gouvernement du Canada. Le président de l'Agence a été désigné par décret administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ.

Résultat intermédiaire

2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants

La création et le maintien de relations de travail solides avec les partenaires et les intervenants sont au cœur de la réussite de l'Agence. L'Agence s'appuie notamment sur ses bureaux régionaux pour continuer de promouvoir efficacement ces liens. Étant donné qu'ils sont plus proches des clients et des partenaires, les fonctionnaires régionaux aider à maintenir des réseaux solides et à promouvoir la collaboration et la coordination entre les ministères fédéraux et les autres partenaires des évaluations environnementales au Canada. L'Agence se sert également d'un large éventail de réseaux pour établir des objectifs communs qui constituent le fondement de ses partenariats, pour faire avancer les évaluations environnementales et pour continuer à élargir les possibilités de participation du public au processus.

Résultats 2003-2004

Nous avons renforcé les communications et la coopération parmi les partenaires et les intervenants

- L'Agence a fourni à Affaires indiennes et du Nord Canada des conseils sur les dispositions relatives à l'évaluation environnementale pour ce qui a trait à un accord-cadre portant sur le transfert d'attributions dans les Territoires du Nord-Ouest. L'Agence continuera d'offrir des conseils sur l'élaboration ultérieure d'une entente de principe.
- L'Agence a travaillé avec le gouvernement du Yukon à l'élaboration de sa loi intitulée *Environmental Assessment Act*, adoptée en mars 2003, qui s'inspire en grande partie de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cette loi du Yukon orientera le processus d'évaluation jusqu'à l'entrée en vigueur totale d'une autre loi du Yukon *Environmental and Socio-Economic Assessment Act*, en novembre 2004.
- En plus d'assumer le rôle de cordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale (CFEE) auprès des autorités responsables, les représentants régionaux de l'Agence ont fourni des conseils et des observations concernant des centaines d'examens préalables et ont contribué à des projets assujettis à des études approfondies.

Résultat stratégique 3 : Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision

> *L'Agence s'est engagée à assurer aux Canadiens une application cohérente et prévisible des considérables environnementales dans le processus fédéral de prise de décision.*

Contexte

L'Agence agit à titre de chef de file afin d'aider les ministères et les organismes fédéraux à respecter la Loi. Même si la Loi ne contient pas de dispositions exécutoires, une des priorités de l'Agence est de travailler avec d'autres ministères afin de promouvoir son application uniforme et prévisible. L'Agence s'acquitte de cette responsabilité en s'efforçant d'élargir la couverture de la Loi afin d'évaluer un plus grand nombre d'activités pouvant avoir des effets environnementaux importants et qui touchent le gouvernement fédéral. Elle favorise également le respect de la Loi en s'assurant que les responsables de son application ont la formation et les outils nécessaires pour s'acquitter convenablement de leurs responsabilités. Une autre priorité de l'Agence est d'examiner les divergences possibles au sein même du processus fédéral d'évaluation environnementale. L'Agence étudie également des mémoires au Cabinet pour en vérifier la conformité avec la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* et elle fournit des conseils et de l'orientation aux ministères.

Stratégie

Afin de parvenir à ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les résultats intermédiaires suivants :

3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, à évaluer et à promouvoir le respect de la Loi

3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Tableau 6 : Modèle logique – Résultat stratégique 3

Résultat stratégique :

Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision

L'Agence s'est engagée à assurer aux Canadiens une application cohérente et prévisible des considérables environnementales dans le processus fédéral de prise de décision.

Dépenses : 1 081 243 $
ETP : 9,7

Principaux partenaires :

- Administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales
- Organisations autochtones nationales et régionales
- Organismes non gouvernementaux
- Comité consultatif de la réglementation
- Administrations aéroportuaires fédérales
- Administrations portuaires canadiennes
- Sociétés d'État et autres entités fédérales
- Groupes d'intérêt
- Canadiens

Principaux objectifs et résultats globaux :

- L'Agence a préparé le terrain pour le Programme d'assurance de la qualité au moyen de consultations avec des ministères et par l'entremise du Comité consultatif de la réglementation du ministre. Pour en savoir plus, consultez la page suivante : **http://www.ceaa.gc.ca/0007/0003/quality_f.htm**
- L'Agence a passé en revue des mémoires au Cabinet pour en examiner les répercussions en matière d'évaluation environnementale et d'évaluation environnementale stratégique
- L'Agence a élaboré des modifications aux règlements sur l'évaluation environnementale
- L'Agence a étudié les alternatives concernant les exigences relatives à la mise en œuvre de l'évaluation environnementale pour les sociétés d'État

Liens entre le Programme, les ressources et les résultats :

Dépenses par résultat intermédiaire :

Amélioration de la surveillance et de la conformité	Dépenses : ETP :	591 498 $ 5,73
Élimination des lacunes dans l'application de la Loi	Dépenses : ETP :	489 745 $ 3,97

Pratiques de gestion :

Pendant la période de référence, l'Agence a poursuivi ses efforts visant à élaborer et à mettre en place le Programme d'assurance de la qualité. Ce programme servira à réaliser des améliorations continues et des évaluations environnementales de haute qualité conformes à la Loi. Ce programme répond aux attentes des Canadiens et Canadiennes à l'égard d'une uniformisation et d'une prévisibilité accrues des évaluations environnementales.

Résultat intermédiaire

3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, à évaluer et à promouvoir le respect de la Loi

L'Agence joue un rôle de chef de file en incitant les ministères et organismes fédéraux à surveiller leur propre conformité avec la Loi ainsi que la qualité et l'uniformité de leurs évaluations environnementales. Un premier pas important à cet égard a été le Programme de surveillance de la conformité, à caractère volontaire, que l'Agence avait lancé et dirigé de 1998 à 2000. Le rôle de l'Agence en matière d'assurance de la qualité, qui a pris légalement forme grâce aux dispositions de la Loi renouvelée, a permis d'élargir le cadre de ce programme.

L'Agence contrôle les mémoires au Cabinet pour en vérifier la conformité avec la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* et aide les ministères à répondre aux exigences de la Directive.

Résultats 2003-2004

Nous avons amélioré les capacités de surveillance et d'évaluation de l'Agence afin de promouvoir la conformité

- L'Agence a examiné des mémoires au Cabinet pour en étudier les répercussions en matière d'évaluation environnementale et d'évaluation environnementale stratégique et elle a fourni au besoin des conseils au ministre.
- L'Agence a entrepris la mise en œuvre d'un programme d'assurance de la qualité à l'échelle du gouvernement pour les autorités fédérales et les entités expressément assujetties à la Loi. Des travaux ont été effectués en vue d'élaborer un cadre pour le programme et d'en définir les priorités.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Loi renouvelée impose à l'Agence l'obligation « d'établir et de diriger un programme d'assurance de la qualité pour les évaluations réalisées en vertu de la Loi ». Cette obligation législative s'accompagne des pouvoirs de solliciter de l'information sur les évaluations environnementales effectuées par les autorités fédérales et par d'autres entités (p. ex., administrations portuaires fédérales) assujetties à la Loi, présentement ou à l'avenir. Ces entités et ces autorités fédérales doivent elles-mêmes, en vertu de la Loi renouvelée, communiquer l'information ainsi demandée.

Résultat intermédiaire

3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

L'Agence continue d'accroître l'uniformité et la prévisibilité du processus fédéral d'évaluation environnementale en améliorant le cadre de réglementation. Ce processus comprend de vastes consultations publiques nationales et la contribution de différents partenaires, afin d'assurer que les réformes et les modifications de la réglementation améliorent la portée et la diversité des activités assujetties à une évaluation et qu'elles règlent les points de divergence.

La Loi renouvelée comble des lacunes en matière d'application, tout particulièrement en ce qui concerne les sociétés d'État, qui seront assujetties à la Loi à compter de juin 2006.

Le renouvellement de la Loi a exigé des efforts d'actualisation du *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes* existant.

Résultats 2003-2004

Nous avons repéré et réglé les points de divergence dans le processus fédéral d'évaluation environnementale

- L'Agence a élaboré des modifications du *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes*, afin d'y incorporer les changements apportés à la Loi. Le règlement modifié exigera des administrations portuaires qu'elles suivent les procédures d'évaluation environnementale qui ressemblent le plus à celles appliquées par les autorités fédérales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- Elle a élaboré des modifications de la réglementation sur l'évaluation environnementale comme suite à l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur la sûreté nucléaire. Les modifications des quatre règlements découlant de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* visent à répliquer dans la mesure du possible les liens qui existaient entre la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- L'Agence a tenu des consultations avec des administrations aéroportuaires et d'autres intervenants à propos de la réglementation sur l'évaluation environnementale visant ces administrations.
- Elle a entrepris l'élaboration d'options pour la mise en œuvre des prescriptions liées à l'évaluation environnementale qui s'appliqueront aux sociétés d'État fédérales à partir de juin 2006.
- L'Agence a élaboré des modifications de la réglementation pour que les projets pétroliers et gaziers extracôtiers et les projets de désaffectation qui sont autorisés par l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers soient évalués en vertu de la Loi.

Sociétés d'État et évaluation environnementale

La Loi renouvelée exigera de 41 sociétés d'État mères fédérales qu'elles réalisent des évaluations environnementales de projets, soit en se conformant directement à la Loi, soit en appliquant un processus modifié d'évaluation environnementale prévu par voie de règlement. Cette disposition prendra effet en juin 2006.

Le fait d'assujettir ainsi les sociétés d'État à la Loi, en tenant compte des circonstances variées qui leur sont propres, se traduira par une équité accrue et garantira que les projets exécutés ou approuvés par les sociétés d'État soient examinés du point de vue environnemental.

ANNEXE 1

Rapports consolidés

A1.1 Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines fondée sur de solides valeurs de la fonction publique et sur l'apprentissage continu est essentielle pour que l'Agence puisse continuer de donner aux Canadiens des programmes et des politiques de grande qualité à l'appui de l'évaluation environnementale. L'Agence a fait preuve de dynamisme dans la mise en œuvre d'initiatives gouvernementales liées aux ressources humaines, en intégrant les recommandations des organismes centraux à sa gestion quotidienne. Le dernier sondage réalisé auprès des fonctionnaires indiquait un niveau élevé de satisfaction professionnelle parmi les employés de l'Agence. Cette dernière a soigneusement étudié les résultats du sondage et a adopté des mesures pour améliorer son rendement dans les domaines où les niveaux de satisfaction étaient plus faibles. L'Agence encourage également l'apprentissage individuel et organisationnel par divers moyens comme la participation à des séances de formation, une série d'activités d'apprentissage internes et la participation à des affectations de formation ou de perfectionnement.

A1.2 Responsabilisation de la gestion et fonction de contrôleur moderne

La modernisation de la fonction publique est depuis plusieurs années une priorité du gouvernement fédéral. Dans le cadre de cet effort continu, le Secrétariat du Conseil du Trésor a établi le Cadre de responsabilisation de gestion visant à améliorer la gestion dans la fonction publique. Le Cadre vise à donner aux administrateurs généraux et à tous les cadres de la fonction publique un énoncé clair des attentes reflétant les divers éléments des responsabilités actuelles en matière de gestion.

Le Cadre de responsabilisation de gestion permet d'exploiter et d'alimenter l'élan acquis grâce à la modernisation de la fonction de contrôleur. Par son plan d'action, l'Agence a continué de faire avancer ses pratiques de la fonction de contrôleur moderne. Elle a réalisé des progrès relativement au renforcement de ses capacités en gestion du risque et en vérification interne ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie de mesure du rendement applicable à ses programmes.

L'Agence intégrera son plan d'action de modernisation de la fonction de contrôleur au Cadre de responsabilisation de gestion afin de créer un seul programme d'amélioration de la gestion dans le contexte de ses efforts pour incorporer des pratiques modernes de gestion à son travail.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le Cadre de responsabilisation de gestion, consultez le Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (**www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp**).

A1.3 Gouvernement en direct

L'Agence a élaboré une stratégie consacrée au niveau 2 du Gouvernement en direct afin d'orienter ses activités de prestation électronique des services. Une analyse de l'information sur les utilisateurs de notre site Web a été réalisée dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie. Nous avons ainsi obtenu des renseignements sur le trafic, l'usage, la recherche documentaire, etc., qui se sont avérées utiles pour la refonte du site de l'Agence en vue de le rendre plus convivial.

Le Plan stratégique de l'Agence consacré à l'initiative du Gouvernement en direct lui permettra de mettre à profit les investissements dans l'infrastructure de gestion de l'information et de technologie de l'information pour toute la gamme de programmes et de services.

A1.4 Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable 2004-2006 de l'Agence est axée sur trois objectifs stratégiques :

- atteindre un plus grand degré de certitude, de prévisibilité et de rapidité du processus fédéral d'évaluation environnementale;
- améliorer la qualité des évaluations environnementales; et
- obtenir une participation plus tangible du public au processus fédéral d'évaluation environnementale.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la Stratégie de développement durable de l'Agence, consultez la page suivante : **www.ceaa.gc.ca/017/0004/001/index_f.htm** .

A1.5 Évaluations et examens réalisés en 2003-2004

Examen des processus opérationnels : Services financiers et d'approvisionnement

L'examen a identifié des avenues permettant d'améliorer la prestation de services, l'efficience ainsi que l'efficacité tout en garantissant l'existence de processus de contrôle administratif et financier pertinents.

Évaluation du Programme de recherche et de développement

Une évaluation exhaustive du Programme de recherche et de développement a été menée par une société d'experts conseils indépendante. Cette évaluation qui a permis de faire plusieurs recommandations en vue d'améliorer la structure et l'exécution du programme sera abordée en 2004-2005.

ANNEXE 2

Rendement financier

A2.1 Aperçu du rendement financier

Au total, en 2003-2004, l'Agence a dépensé 16 731 588 $ et a terminé l'année avec un solde non dépensé de 8 % de ses fonds totaux. Les dépenses de fonctionnement directes et les salaires pour les principales activités sont répartis comme suit :

	(en milliers de dollars)
• Bureaux régionaux - fournir de l'information, des conseils, des services de coordination et de liaison pour toutes les opérations de l'Agence	3 989
• Initiatives stratégiques, y compris l'harmonisation fédérale-provinciale, les évaluations environnementales stratégiques, les initiatives de réglementation et les recherches en politiques, dont le soutien et la préparation en vue de la proclamation de la nouvelle version de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*	2 828
• Coûts liés aux commissions d'examen, notamment des projets suivants : GSX Canada Pipeline, lac Kénogami, carrière de Whites Point, Eastmain-1-A et Rupert, mine Jackpine, projet des sables bitumineux Horizon, développement du gazoduc dans le Nord	2 326
• Outils permettant de faire avancer la mise en œuvre de la version renouvelée de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et d'améliorer les procédures, y compris les énoncés de politique opérationnelle, les modèles de rapport d'examen préalable par catégorie, la formation des clients et le matériel pédagogique, le Programme d'assurance de la qualité et la stratégie de règlement extrajudiciaire des différends	1 018
• Appui à l'intégration des intérêts des Autochtones et à la participation de ces derniers aux évaluations environnementales par l'élaboration de dispositions dans les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, en plus du respect des obligations contractées en vertu de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*	618

L'Agence a obtenu en août 1998 le pouvoir de recouvrer les coûts auprès des promoteurs des projets. Elle a fait usage de ce pouvoir pour la première fois en 2003-2004, même si les revenus connexes n'ont été perçus qu'après la fin de l'exercice. L'Agence a généré des revenus de 267 000 $ de la vente de ses services de formation et de ses publications.

A2.2 Sommaire financier

Cette section présente de l'information sur le rendement financier sous des formes diverses. Les données financières, telles celles figurant au tableau 5, sont présentées en colonnes et rangées distinctes, dont les titres sont définis ci-après :

Budget principal des dépenses	Besoins en matière de ressources et autorisations prévus dans le Budget principal des dépenses 2003-2004
Dépenses / recettes prévues	Dépenses, recettes et autres coûts de programme prévus au début de l'exercice 2003-2004
Autorisations totales	Comprend les dépenses prévues plus les rajustements visant à refléter les changements de priorités et les événements imprévus (les autorisations totales sont le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses plus les autres autorisations ou rajustements)
Réel	Dépenses et recettes réelles durant l'exercice 2003-2004
Recettes disponibles	Recettes qui peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses du programme; par exemple, recouvrement des coûts des commissions d'examen ou vente de publications et de services de formation
Recettes non disponibles	Recettes perçues au nom du gouvernement qui ne peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses de programme

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Le total des crédits se chiffrait à 18 185 800 $, dont 12 741 000 $ alloués dans le Budget principal des dépenses et 5 077 401 $ en rajustements et en transferts prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses pour les nouvelles exigences de programme liées à la proclamation de la nouvelle version de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ainsi qu'aux répercussions salariales des conventions collectives.

		2003-2004 *(en milliers de dollars)*			
Crédit	**Agence canadienne d'évaluation environnementale**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
15	Dépenses de programme	11 408,0	11 408,0	16 676,9	**15 222,6**
(S)	Contribution aux régimes de prestations aux employés	1 333,0	1 333,0	1 509,0	**1 509,0**
	Total pour l'Agence	**12 741,0**	**12 741,0**	**18 185,9**	**16 731,6**

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres. Le coût des services fournis par d'autres ministères est d'environ 382 800 $ supérieur aux prévisions. La différence s'explique principalement par un coût supérieur aux prévisions des services juridiques fournis par le ministère de la Justice ainsi que par l'augmentation des coûts liés aux locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et des primes d'assurance des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

	2003-2004 *(en milliers de dollars)*			
	Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
Équivalents temps plein (ETP)	-	110	128	**128**
Exploitation	16 242,0	16 242,0	21 686,9	**16 998,1**
Dépenses brutes totales	16 242,0	16 242,0	21 686,9	**16 998,1**
Moins : Recettes disponibles	(3 501,0)	(3 501,0)	(3 501,0)	**(266,5)**
Dépenses nettes totales	12 741,0	12 741,0	18 185,9	**16 731,6**
Autres recettes et dépenses				
• Recettes non disponibles	-	-	(,9)	**(,9)**
• Coût des services fournis par d'autres ministères	2 236,0	2 236,0	2 618,8	**2 618,8**
Coût net du programme	**14 977,0**	**14 977,0**	**20 803,8**	**19 349,5**

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

			2003-2004 *(en milliers de dollars)*			
	Réel 2001-2002	**Réel 2002-2003**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	**12 564,8**	**13 368,3**	**12 741,0**	**12 741,0**	**18 185,9**	**16 731,6**

Tableau 5 : Recettes disponibles et non disponibles

L'Agence a obtenu l'autorisation de recouvrer les coûts auprès des promoteurs des projets en août 1998. Elle a fait usage de ce pouvoir pour la première fois en 2003-2004, même si les recettes connexes n'ont été perçues qu'après la fin de l'exercice. Les recettes disponibles réelles pour 2003-2004 provenaient essentiellement de la vente des publications et des produits de formation.

			2003-2004 *(en milliers de dollars)*			
	Réel 2001-2002	**Réel 2002-2003**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
Recettes disponibles						
Agence canadienne d'évaluation environnementale	197,6	352,2	3 501,0	3 501,0	3 501,0	266,5
Recettes totales disponibles	**197,6**	**352,2**	**3 501,0**	**3 501,0**	**3 501,0**	**266,5**
Recettes non disponibles						
Agence canadienne d'évaluation environnementale	0,4	21,7	-	-	,9	,9
Recettes non disponibles totales	**0,4**	**21,7**	**-**	**-**	**,9**	**,9**
Recettes totales	**198,0**	**373,9**	**3 501,0**	**3 501,0**	**3 501,0**	**267,4**

Tableau 6 : Paiements législatifs

			2003-2004 *(en milliers de dollars)*			
	Réel 2001-2002	**Réel 2002-2003**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	1 247,0	1 428,0	1 333,0	1 333,0	1 509,0	1 509,0
Paiements législatifs totaux	**1 247,0**	**1 428,0**	**1 333,0**	**1 333,0**	**1 509,0**	**1 509,0**

Nota : Le seul paiement législatif applicable à l'Agence est celui des régimes de prestations aux employés.

Tableau 7 : Paiements de transfert

Les contributions à l'appui de la recherche et du développement en 2003-2004 comprenaient des fonds de 252 590 $ pour des projets visant à améliorer la pratique de l'évaluation environnementale. Le niveau de demande d'aide financière pour les participants à des commissions d'examen varie selon le nombre de commissions et l'évaluation effectuée. En 2003-2004, une aide financière a été octroyée pour les travaux en cours de quatre commissions : Eastmain, lac Kénogami, sables bitumeux Horizon et mine Jackpine.

			2003-2004 *(en milliers de dollars)*			
	Réel 2001-2002	**Réel 2002-2003**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
CONTRIBUTIONS						
Contribution à la province de Québec – *Convention de la Baie James et du Nord québécois*	173,5	173,5	173,5	173,5	173,5	**173,5**
Contributions à l'appui de la recherche et du développement et à la promotion des évaluations environnementales	332,2	338,2	300,5	300,5	399,5	**399,5**
Contributions afin de faciliter la participation du public aux examens liés aux évaluations environnementales	23,4	76,3	1 000,0	1 000,0	901,0	176,4
Contributions totales	**529,1**	**588,0**	**1 474,0**	**1 474,0**	**1 474,0**	**749,4**
Paiements de transfert totaux	**529,1**	**588,0**	**1 474,0**	**1 474,0**	**1 474,0**	**749,4**

ANNEXE 3

Autres renseignements

A3.1 Structure de l'Agence

L'Agence s'acquitte de son mandat au moyen d'un seul programme et d'un seul secteur d'activité, l'évaluation environnementale. La structure hiérarchique relevant du ministre de l'Environnement est présentée à la figure ci-après.

Figure 1 : Reddition des comptes

2003-2004
Dépenses nettes totales
16 731 588 $

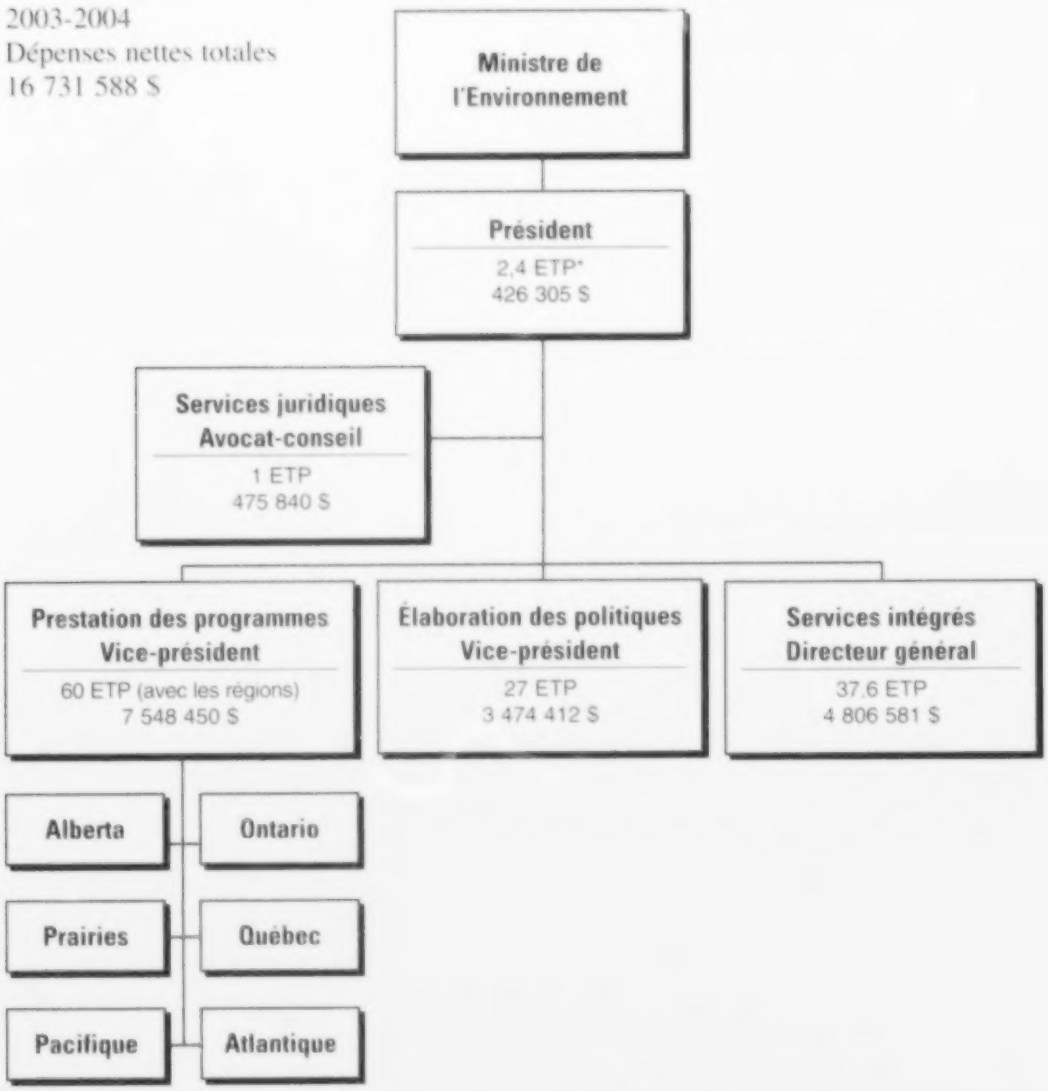

* Les équivalents temps plein (ETP) sont une mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi.

A3.2 Principales lois fédérales et ententes gérées

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entièrement administrée par l'Agence. Le ministre est responsable devant le Parlement des règlements connexes ci-après :

Tableau 7 : Principales lois fédérales et ententes gérées

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-638 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639 (7 octobre 1994)
Règlement déterminant des autorités fédérales	DORS/96-280 (28 mai 1996)
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS/96-491 (7 novembre 1996)
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181 (8 avril 1997)
Arrêté sur les prix applicables aux services relatifs aux commissions d'évaluation environnementale	DORS/98-443 (26 août 1998)
Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes	DORS/99-318 (28 juillet 1999)

A3.3 Initiatives de réglementation

Le tableau suivant décrit les principales initiatives de réglementation de l'Agence en 2003-2004.

Tableau 8 : Initiatives législatives et réglementaires

Initiative législative ou réglementaire	Principales mesures	Résultats escomptés	Réalisations 2003-2004
Modifications du *Règlement sur la liste d'exclusion*	Modifier le Règlement afin de définir de nouvelles catégories de projets devant être exempts de l'évaluation environnementale et de modifier les seuils de certaines entrées existantes	Réduction du nombre d'évaluations environnementales de projets ayant des effets négligeables effectuées par les autorités fédérales responsables, en particulier du nombre d'examens préalables Usage plus efficient et plus efficace des ressources destinées à l'évaluation environnementale	Modifications élaborées; elles en sont à l'étape de la rédaction juridique Comité consultatif de la réglementation (CCR)
Modifications du *Règlement sur la coordination fédérale*	Modifier le *Règlement sur la coordination fédérale* pour l'harmoniser avec la Loi renouvelée	Meilleure coordination parmi les autorités fédérales et entre ces dernières et les autres secteurs de compétences Processus d'évaluation environnementale plus opportun, plus prévisible et plus certain	Modifications élaborées; elles en sont à l'étape de la rédaction juridique
Modifications du *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes*	Modifier le *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes* pour l'harmoniser avec la Loi renouvelée	Processus complet d'évaluation environnementale qui englobe toutes les activités pertinentes des administrations portuaires canadiennes	Modifications élaborées; elles en sont à l'étape de la rédaction juridique

Initiative législative ou réglementaire	Principales mesures	Résultats escomptés	Réalisations 2003-2004
Élaboration d'un règlement sur l'évaluation environnementale concernant les *autorités aéroportuaires*	Créer par voie de règlement un processus d'évaluation environnementale à l'intention des administrations aéroportuaires, qui ne sont pas actuellement régies par la Loi Ce régime s'étendrait aux projets dans les terres du Réseau national des aéroports (RNA), qui appartiennent au gouvernement fédéral et qui sont gérées par les exploitants locaux Le RNA est formé de 26 aéroports désignés importants sur le plan national; il comprend les aéroports des capitales nationale, provinciales et territoriales, ainsi que ceux ayant un trafic annuel d'au moins 200 000 passagers	Processus complet d'évaluation environnementale qui englobe aux fins d'évaluation toutes les activités pertinentes des administrations aéroportuaires Transparence accrue et occasions additionnelles pour le public de participer au processus d'évaluation	Réalisation par un consultant d'une étude des pratiques actuelles d'EE suivies par les administrations aéroportuaires, ainsi que des coûts administratifs du règlement fédéral proposé
Modifications du *Règlement sur la liste d'inclusion*, du *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* et du *Règlement sur la liste d'étude approfondie* concernant les projets pétroliers et gaziers extracôtiers	Modifier les principaux règlements découlant de la Loi afin d'en éliminer les ambiguïtés et les contradictions et de faire en sorte que les projets de prospection et d'exploitation autorisés par l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et par l'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers soient évalués conformément à la Loi	Régime fédéral d'évaluation environnementale uniforme et pertinent, applicable aux projets pétroliers et gaziers dans toutes les régions extracôtières du Canada	Approbation finale obtenue pour les modifications apportées aux trois règlements en juillet 2003

Legislative or Regulatory Initiative	Key Actions	Expected Results	2003-2004 Accomplishments
Modifications *du Règlement sur la liste d'inclusion*, du *Règlement sur la liste d'exclusion*, du *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* et du *Règlement sur la liste d'étude approfondie* concernant la réglementation et la sûreté de l'énergie nucléaire	Proposer des modifications au *Règlement sur la liste d'inclusion*, au *Règlement sur la liste d'exclusion*, au *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* et au *Règlement sur la liste d'étude approfondie* conformément à la Loi pour refléter l'abrogation de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et son remplacement par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*	Uniformité du maintien des genres de liens qui existaient auparavant entre la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*	Approbation finale obtenue en vue d'apporter des modifications aux quatre règlements en octobre 2003
Règlement global sur l'évaluation environnementale pour les conseils de bande	Consultations avec les collectivités Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse sur l'adoption d'un règlement en application du paragraphe 59(1) par les conseils de bande Élaborer et mettre en place un règlement applicable aux conseils de bande Mi'kmaq en application du paragraphe 59(1) de la Loi renouvelée qui sera tout aussi utile au conseil de bande dans les autres régions en vertu du paragraphe 59(1)	Certaines collectivités Mi'kmaq adoptent des principes fédéraux en matière d'évaluation environnementale et progressent vers un règlement en application du paragraphe 59(1) Régime uniforme d'évaluation environnementale à l'intention des conseils de bande dans les réserves indiennes Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse	L'Agence a collaboré et financé les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et l'Assemblée des Premières Nations en collaboration avec Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) pour établir le fondement des règlements applicables aux conseils de bande Mi'kmaq en application de la Loi renouvelée [paragraphe 59(1)]
Élaboration d'options pour le respect par les sociétés d'État de leurs obligations	Déterminer les sociétés d'État qui seraient mieux desservies par une application directe de la Loi et celles qui le seraient par un processus d'évaluation environnementale modifié établi par voie de règlement	Combler une lacune juridique et faire en sorte que les activités des sociétés d'État bénéficient d'une évaluation environnementale	À partir d'études de base détaillées, le personnel de l'Agence a recommandé qu'une majorité de sociétés d'État se conforme directement à la Loi. Le personnel a continué de travailler avec quelques sociétés d'État qui pourraient nécessiter la mise en place d'un processus modifié d'évaluation environnementale

A3.4 Sommaire statistique des évaluations environnementales

Conformément au paragraphe 71(2) de la Loi, le tableau suivant présente un sommaire statistique de toutes les évaluations environnementales entreprises en 2003-2004 en vertu de la Loi. Au total, selon l'information fournie par les ministères, les organismes responsables et les autorités gouvernementales non-fédérales, 5 657 évaluations environnementales ont été amorcées, comparativement à 5 988 évaluations en 2002-2003.

Tableau 9 : Sommaire statistique des évaluations environnementales amorcées en 2003-2004

Ministère/organisme	Examens préalables		Études	Commissions
	En cours	Terminés	approfondies	d'examen
Administration portuaire de Hamilton	0	3	0	0
Administration portuaire de Montréal	10	11	0	0
Administration portuaire de Prince Rupert	0	3	0	0
Administration portuaire de Québec	0	7	0	0
Administration portuaire de Saint John	1	3	0	0
Administration portuaire de Saint John's	0	4	0	0
Administration portuaire de Sept-îles	1	0	0	0
Administration portuaire de Vancouver	0	12	0	0
Administration portuaire de Windsor	0	3	0	0
Administration portuaire du fleuve Fraser	14	89	0	0
Affaires étrangères et Commerce internationa	4	8	0	0
Affaires indiennes et du Nord Canada	566	169	1	0
Agence canadienne d'inspection des aliments	0	3	0	0
Agence canadienne de développement international	49	160	0	0
Agence de promotion économique du Canada atlantique	70	227	0	0
Agence des douanes et du revenu du Canada	1	5	0	0
Agence Parcs Canada	345	572	1	0
Agriculture et Agroalimentaire Canada	45	112	1	0

Ministère/organisme	Examens préalables		Études	Commissions
	En cours	Terminés	approfondies	d'examen
Anciens Combattants Canada	0	0	0	0
Commission canadienne de sûreté nucléaire	7	0	0	0
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1	9	0	0
Conseil national de recherches du Canada	0	1	0	0
Défense nationale	96	109	0	0
Développement économique Canada pour les régions du Québec	20	142	0	0
Diversification de l'économie de l'Ouest	195	290	1	0
Environnement Canada	85	220	0	0
Gendarmerie royale du Canada	1	10	0	0
Industrie Canada	18	154	1	0
Infrastructures Canada	8	2	0	0
Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	3	6	0	0
Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	6	2	0	0
Office national de l'énergie	6	32	0	0
Patrimoine canadien	6	2	0	0
Pêches et Océans Canada	478	788	3	5
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	0	109	0	0
Ressources naturelles Canada	40	46	2	1
Santé Canada	21	23	0	0
Service correctionnel du Canada	0	11	0	0
Transports Canada	49	110	0	0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	13	25	0	0
Total entrepris en 2003-2004	**2 159**	**3 482**	**10**	**6**

Pour de plus amples informations

Directeur des communications
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Place Bell Canada, 22e étage
160, rue Elgin
Ottawa ON K1A 0H3

Téléphone : (613) 948-2673
Télécopieur : (613) 957-0946

Courriel : info@ceaa-acee.gc.ca

Site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
www.ceaa-acee.gc.ca

Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor
www.tbs-sct.gc.ca